

Réserve Naturelle de la « Haute-Sûre »	
Plan de gestion (2020)	Visa du Ministre

1. Inventaire des données écologiques

1.1. Description du site

1.1.1. Situation générale

La réserve naturelle de la Haute-Sûre se situe sur le territoire des communes de Fauvillers (anciennes communes de Fauvillers et de Hollange), de Léglise (anciennes communes de Anlier, Ebly et de Witry), Neufchâteau (ancienne commune de Longlier) et de Vaux-sur-Sûre (anciennes communes de Juseret et Vaux-sur-Sûre) en province de Luxembourg (voir point 8.1 cartes 1 et 2.1 à 2.19).

D'un point de vue biogéographique, elle se situe en Ardenne, dans les territoires écologiques d'Ardenne centro-orientale.

D'un point de vue hydrographique, elle englobe un certain nombre des terrains se trouvant dans la vallée de la Sûre (catégorie 1), affluent de la Moselle et faisant partie du bassin hydrographique du Rhin.

La réserve s'étend entre les coordonnées géographiques suivantes (Lambert belge) :

- d'ouest en est, entre 232.312 et 246.089 ;
- du sud au nord, entre 58.323 et 70.406

Au plan de secteur, le site se répartit en différentes zones :

- zone forestière (41,03 %)
- zone agricole (34,25 %)
- zone d'espaces verts (16,93 %)
- zone naturelle (4,55 %)
- zone d'habitat à caractère rural (0,73 %)
- zone d'aménagement communal concerté (0,41 %)

1.1.2. Description physique

Hydrologie, topographie et physionomie

La réserve naturelle de la Haute-Sûre est située en Ardenne méridionale. L'ensemble situé en amont du bassin de la Sûre est caractérisé par un paysage de plateau, façonné par l'activité agricole. La dénivellation y est plus faible et les prairies intensives et cultures dominent le paysage. La partie aval est quant à elle majoritairement forestière. La dénivellation y est importante et le relief présente des vallées plus escarpées.

La réserve naturelle regroupe comme son nom l'indique un ensemble de parcelles, toutes situées dans le bassin de la Sûre, rivière de catégorie 1 et affluent de la Moselle (sous-bassin hydrographique du Rhin). La réserve comprend de nombreuses parcelles situées en bordure de ruisseaux de catégorie 2 (Basseille, Géronne, Ruisseau de Beraumont, Ruisseau de Chiethet, Ruisseau du Beulet, Strange) et de catégorie 3 (Ruisseau de Froidefontaine, Ruisseau de Géronval, Ruisseau de Grand Pré, Ruisseau de Juseret, Ruisseau de la Fange Bassy, Ruisseau de Lescheret, Ruisseau de Lionfaing, Ruisseau de Maisoncelle, Ruisseau de Massul et Ruisseau de Rosière). L'ensemble du bassin de la Sûre draine le sud-est de l'Ardenne vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Géologie et pédologie

La réserve naturelle de la Haute-Sûre est située en Ardenne centro-orientale, paysage caractérisé par un relief composé de roches schisteuses et gréseuses de l'ère primaire (Dévonien inférieur), qui se sont surélevées lors du plissement hercynien il y a environ 400 millions d'années. Des roches du quaternaire issues de l'érosion (dépôts d'alluvions et colluvions) se sont quant à elles formées dans les fonds de vallées.

Cette partie de l'Ardenne a été soumise à l'érosion depuis le Jurassique jusqu'à aujourd'hui. L'altitude de la réserve naturelle se situant entre 375 et tout de même 515 mètres aux sources de la Sûre dans la commune de Vaux-sur-Sûre.

Au niveau pédologique, les sols développés sur ces substrats sont des sols bruns acides à charge caillouteuse importante avec un drainage déficient en fond de vallées et en tête de bassins.

Climatologie

Le climat local est un climat tempéré typique de Haute Belgique, caractérisé par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement froids et pluvieux. La température moyenne annuelle sur le site est de 8°C (moyenne wallonne: 9°C) et les précipitations moyennes annuelles sont de 1056 mm (moyenne wallonne: 929 mm).

1.1.3. Description culturelle et historique

Usages agropastoraux anciens

Depuis la fin du Moyen-âge jusqu'au début du 18^e siècle, de nombreux défrichements furent encouragés dans une Ardenne alors très forestière afin d'augmenter les productions agricoles pour mettre fin aux famines récurrentes et de fournir du combustible aux hauts-fourneaux pour la métallurgie. Au 18^e siècle, dans l'ensemble du bassin de la Sûre, le paysage local est alors largement ouvert, fait d'une mosaïque de cultures, de landes à bruyères et de prairies dans le fond de vallée (voir point 8.1. carte 7). Les fonds de vallées sont alors dominés par les prairies humides vouées à la fauche et la production de foin. Le paysage aux abords de la réserve était couvert de quelques cultures mais surtout de vastes landes à bruyères dont l'usage revenait aux habitants des villages pour les parcours pastoraux de leurs troupeaux. Une partie des parcelles de la réserve actuelle ont vraisemblablement été affectées à cet usage, en témoignent les dernières nardaies résiduelles. Seule la vallée de la Basseille, adossée au massif de la Forêt d'Anlier, est encore le témoin d'une forêt ancienne et maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Le bassin de la Haute-Sûre comptait à cette époque également des moulins dont certains existent encore aujourd'hui comme sur la Géronne à Volaiville. Des témoins de leur activité tels que des canaux de dérivation (biefs) sont encore visibles à certains endroits.

Intensification agricole, enrésinement des fonds de vallées et abandon des prairies humides

Dès la deuxième partie du 19^e siècle, le paysage ardennais fut profondément bouleversé. Tout d'abord, la découverte de la chaux et des premiers engrais phosphatés ont mené à la disparition des premières landes, permettant un certain enrichissement du sol. Les terres les plus accessibles et productives furent amendées et destinées à l'agriculture. Conjointement, la promulgation de la loi de « mise en valeur des terres incultes » de 1847 a sonné le glas des dernières parcelles improductives et conduit au reboisement progressif par l'épicéa commun, essence massivement plantée depuis cette époque. Les parcelles les plus pauvres, les moins accessibles ou les plus humides furent donc replantées et converties à nouveau en forêt, pour la production de bois. Dans le bassin de la Sûre, cette évolution a sans doute démarré plus tard, en témoigne la carte du dépôt de la guerre (voir point 8.1. carte 8) où le paysage est très semblable à celui observé sur la carte de Ferraris. L'enrésinement semblent par ailleurs avoir été limité ou un peu plus tardif dans la réserve actuelle, au contraire de l'intensification agricole.

La plupart des prairies humides furent encore fauchées ou pâturées jusque dans les années '70. Suite au progrès de la mécanisation, l'intensification agricole des parcelles accessibles a permis d'améliorer les rendements et a entraîné la régression des prairies extensives. Entre le début des années '70 et aujourd'hui, une partie des prairies trop humides et peu rentables ont subi alors un reboisement naturel vers la saussaie marécageuse puis l'aulnaie suite à l'abandon de la gestion. D'autres ont été reboisées artificiellement par la plantation d'épicéas. Malgré tout, certaines prairies rencontrés dans et à proximité de la réserve naturelle ont été conservées en grande partie et sont donc des éléments relictuels de ces anciennes pratiques.

Acquisition et mise sous statut de réserve naturelle

Les premières parcelles de la réserve naturelle de la Haute-Sûre ont été acquises par les Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique (RNOB) en 1984 dans la Géronne. Une première partie des terrains situés à Juseret et à Volaiville a obtenu le statut de réserve naturelle agréée sous les noms des réserves naturelles de Juseret et de Volaiville en 1989. En 1991, ce fut le tour des réserves de la Sûre et de la Géronne en 1991 d'obtenir leur statut. Puis diverses extensions de ces petites réserves ont eu lieu jusqu'en 2001. Cette année-là, de nombreuses parcelles réparties dans tout le bassin de la Sûre constituaient plusieurs réserves naturelles agréées de taille modeste (Mageriol, Cobreville, Nives, Butai, Gorgipont, Grands Prés, Rosière, Beulet, Basseille, Bodange, Menufontaine, Lionfaing, Traimont, Fagne Wéry et Ebly)

La décision de fusionner l'ensemble des parcelles réparties sur le bassin versant de la Haute-Sûre est alors apparue comme une évidence. En 2003, le remembrement de ces 19 petites réserves fut sollicité via la demande d'agrément de la réserve naturelle de la Haute-Sûre et acté en 2007 par le gouvernement wallon.

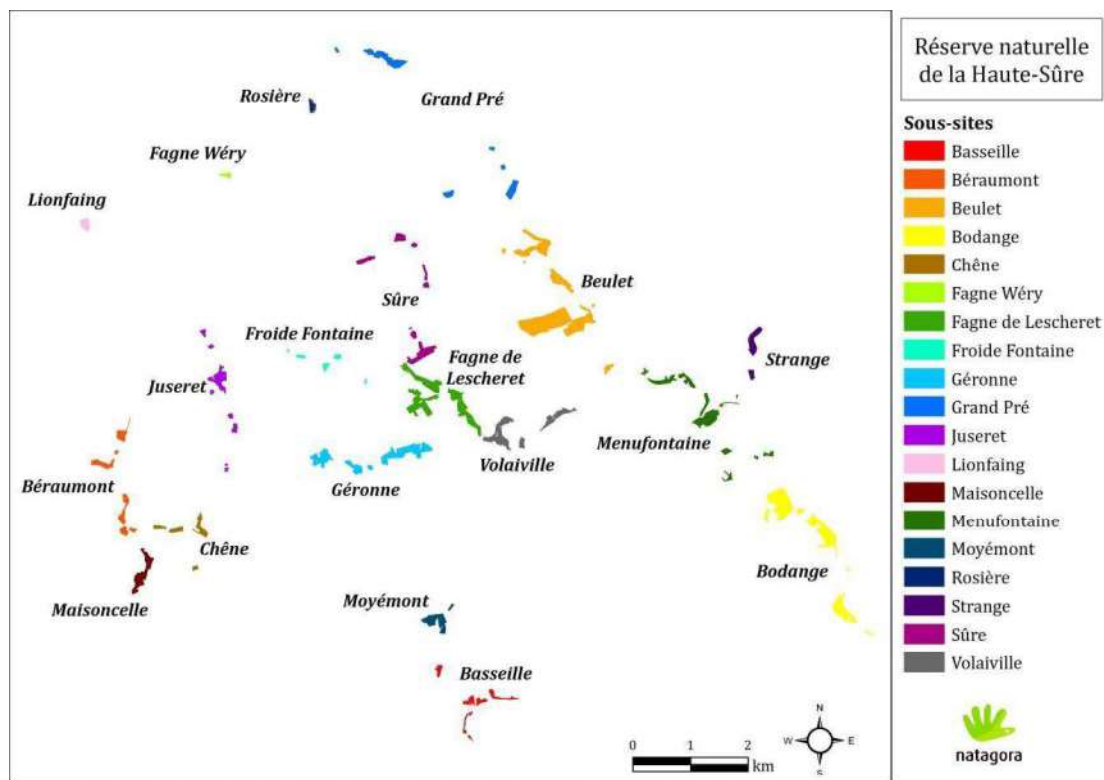
Par la suite, de nouvelles parcelles sont venues s'ajouter au maillage présent et notamment après 2002 grâce au projet LIFE Moule perlière. Cofinancé par la Communauté Européenne et la Région Wallonne, ce projet visait principalement la restauration de l'habitat de la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*).

En 2019), le rattachement d'une partie de l'ancienne réserve naturelle de Molinfaing à la réserve de la Haute-Sûre est venu compléter le maillage. Ces parcelles se trouvaient effectivement aux sources du ruisseau de Béraumont, cours d'eau du bassin de la Sûre.

De nouvelles parcelles sont encore venues s'ajouter après 2012 grâce au projet LIFE Herbages. Cofinancé par la Communauté Européenne et la Région Wallonne, ce projet vise principalement la restauration de milieux prairiaux et de nardaies dans cette vallée (habitats d'intérêt communautaire 6230, 6430 et 6510) mais aussi de forêts alluviales (91E0).

1.2. Milieux et communauté végétales

La réserve naturelle de la Haute-Sûre s'étend sur une très grande surface et est le résultat du remembrement de plusieurs anciennes réserves naturelles. Pour des raisons pratiques de localisation, il demeure toutefois utile de dénommer des sous-sites au sein de la réserve naturelle. La carte ci-dessous présente les différents sous-sites, tels qu'ils seront nommés dans la suite du document.



Le tableau ci-dessous reprend pour chaque sous-site la liste des unités de gestion correspondantes. La cartographie des unités de gestion (UG) se trouve en annexes du dossier de demande (point 8.1 carte 6.1 à 6.46).

Sous-site	UG
Lionfaing	UG001 à UG006
Fagne Wéry	UG007 à UG009
Rosière	UG010 à UG015
Grand Pré	UG101 à UG117
Sûre	UG201 à UG220
Fagne de Lescheret	UG221 à UG230 UG240 à UG265
Froide Fontaine	UG231 à UG239
Béraumont	UG301 à UG316
Maisoncelle	UG317 à UG327
Chêne	UG328 à UG335
Juseret	UG336 à UG356
Géronne	UG357 à UG374
Volailville	UG401 à UG422
Moyémont	UG423 à UG424
Beulet	UG501 à UG521
Menufontaine	UG601 à UG624
Strange	UG701 à UG709
Bodange	UG801 à UG829
Basseille	UG901 à UG919

1.2.1. Habitats présents

La réserve naturelle de la Haute-Sûre est un vaste complexe de prairies humides et mésophiles, de zones tourbeuses et de pelouses acidophiles bordées par des bois tourbeux à secs, froids à thermophiles et acides à neutrophiles. Les habitats présents forment ainsi une mosaïque très

diversifiée et très intéressante au point de vue biologique, en grande partie due aux larges amplitudes de gradients d'humidité, de température et de nature de sol.

Plusieurs cartographies des habitats de la réserve ont été réalisées lors des précédentes demandes d'agrément pour une partie des terrains. La présente cartographie a été réalisée en 2018 tenant compte des nombreuses nouvelles acquisitions et de l'évolution des habitats. Elle reflète donc une situation à un temps T. Tous ces habitats seront amenés à évoluer après les restaurations récentes et au gré des gestions futures.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve naturelle de la Haute-Sûre. La cartographie présentée ici repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis). Elle se trouve en annexe 1 du dossier de demande (point 8.1. cartes 5.1 à 5.47).

Groupe 1 : Milieux aquatiques	
C1.13	Végétation enracinée flottante des eaux oligotrophes
C1.3	Eaux stagnantes eutrophes
C1.42	Végétation enracinée submergée des eaux dystrophes
C1.45a	Communautés de sphaignes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes acides
C2.11a	Végétation des sources héliophiles pauvres en base
C2.11b	Végétation des sources sciaphiles (forestières) pauvres en base
C2.1A	Végétation mésotrophe des ruisseaux de source
C2.ga	Ruisseaux ardennais à pente moyenne - oligotrophe
C2.gb	Ruisseaux ardennais à pente moyenne - mésotrophe
C2.28	Végétation eutrophe des cours d'eau de l'épi-, méta- et hyporhitron
C3.23	Typhaies
C3.24	Communautés d'hélophytes non graminoides (de taille moyenne)
C3.26	Phalaridaies

Groupe 2 : Milieux herbeux	
D1.121	Tourbières hautes dégradées
D2.22	Bas-marais acides à [Carex nigra], [Carex canescens] et [Carex echinata]
D2.26	Bas-marais à [Eriophorum angustifolium]
D2.3	Tourbières de transition et tremblantes

D2.39	Radeaux de [<i>Menyanthes</i>] et de [<i>Comarum</i>]
D5.21	Magnocariçaies
D5.21a	Cariçaies à [<i>Carex acuta</i>]
D5.21c	Cariçaies à [<i>Carex paniculata</i>]
D5.21e	Cariçaies à [<i>Carex acutiformis</i>]
D5.21f	Cariçaies à [<i>Carex vesicaria</i>]
E1.71	Nardaies méso-hygrophiles
E1.71b	Nardaies acidoclines à [<i>Lathyrus linifolius</i>]
E1.73	Pelouses à [<i>Deschampsia flexuosa</i>]
E1.92	Pelouses silicicoles à espèces pérennes
E2.11a	Prairies permanentes intensives
E2.11b	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées
E2.11ba	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (<i>Junco-Cynosuretum</i>)
E2.11bc	Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (<i>Festuco-Cynosuretum</i>)
E2.11c	Prairies fortement fertilisées
E2.22	Prairies maigres de fauche de basse et moyenne altitude
E2.23	Prairies de fauche sub-montagnardes peu fertilisées
E2.3b	Prairies à <i>Geranium</i> des bois et Avoine dorée
E3.41	Prairies de fauche humides
E3.42	Prés à joncs à tépales aigus
E3.44	Végétation herbeuse installée sur des sols compacts
E3.51	Prairies humides oligotrophes
E3.52b	Nardaie paratourbeuse des fonds de vallées à [<i>Juncus squarrosus</i>]
E5.2	Ourlets forestiers
E5.2b	Ourlets mésophiles
E5.2c	Ourlets acidophiles
E5.3	Ptériadaies
E5.412	Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés

E5.421	Prairie abandonnée à reine des prés
E5.6	Végétations rudérales
F4.13	Landes dégradées à [<i>Molinia caerulea</i>]

Groupe 3 : Milieux arbustifs

F3.11	Fourrés sur sols neutroclines à acidoclines, frais
F3.13	Fourrés de colonisation des sols pauvres, acides
F3.14	Sarothamnaies
F3.1a	Saulaies non marécageuses à <i>Salix aurita</i> et <i>Salix cinerea</i>
F9.12	Saussaies riveraines
F9.2	Saussaies marécageuses
FA.3	Haies bien développées, riche en espèces
FA.4	Haies bien développées, pauvre en espèces

Groupe 4 : Milieux forestiers

G1.211	Frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources
G1.212	Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides
G1.41b	Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe
G1.51	Boulaies tourbeuses à sphaignes
G1.52	Aulnaies marécageuses acidophiles
G1.61	Hêtraies acidophiles médio-européennes
G1.87a	Chênaies acidophiles médio-européennes non thermophiles
G1.87b	Chênaies acidophiles médio-européennes thermophiles
G1.911a	Faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau
G1.911b	Boulaies de colonisation
G1.922	Tremblaies planitiaires de la zone némorale
G1.96	Coudraies
G1.9a	Forêts mélangées à bouleau, tremble, sorbier des oiseleurs et/ou saule marsault

G1.A1ca	Chênaies-frênaies subatlantiques acidophiles sur sol hydromorphe
G1.A1cb	Chênaies-charmaies subatlantiques acidoclines de substitution de la hêtraie
G1.A1db	Chênaies-frênaies subatlantiques neutrophiles - substitution à la hêtraie
G1.A41b	Erablaies-ormaies ardennaises
G1.A8	Erablaies
G1.C1a	Peupleraies plantées en milieu alluvial
G1.C1c	Peupleraies plantées mésophiles
G1.C4a	Peuplements d'autres feuillus exotiques ou peuplements de feuillus exotiques en mélange
G1.C4bb	Peuplements de feuillus indigènes installés dans des milieux artificiels
G3.Fa	Plantations de résineux en milieu alluvial
G3.Fbc	Plantations de conifères en milieu subhumide
G3.Fcb	Plantations de conifères, neutroclines à neutrophiles hormis celles en milieu humide ou en fond de vallée
G3.Fcc	Plantations de résineux sur sols oligotrophes hormis celles en milieu humide ou en fond de vallée
G4.Fc	Plantations mixtes à mélange intime de feuillus et de résineux
G5.1a	Alignements d'arbres le long d'un cours d'eau en milieu ouvert
G5.1aa	Forêts alluviales linéaires dégradées
G5.1b	Alignements d'arbres en milieu ouvert hormis le long des cours d'eau
G5.1c	Alignements d'arbres artificiels et intra-forestiers
G5.6aa	Régénération naturelle feuillue en milieu forestier
G5.6b	Colonisations forestières spontanées de milieux ouverts non forestiers
G5.7aa	Jeunes plantations feuillues en milieu forestier
G5.8ba	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu oligotrophe, non marécageux
G5.8bb	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu mésotrophe à eutrophe, non marécageux
G5.8c	Mises à blanc, clairières, trouées récentes en milieu marécageux

Groupe 5 : Milieux rocheux	
----------------------------	--

H2.3b	Eboulis rocheux siliceux des substrats franchement acides à [Galeopsis segetum] et très rarement [Cryptogramma crispa]
-------	--

H3.1	Végétation des fentes de rochers siliceux
------	---

Groupe 6 : Milieux anthropiques	
I2.2	Petits jardins privés et squares
J4.2	Réseau routier

1.2.2. Habitats remarquables

Nous allons nous focaliser ici sur les habitats revêtant un caractère patrimonial, une importance régionale ou communautaire ou encore un aspect problématique. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Ceux-ci seront détaillés au point 4. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces observées dans la réserve et celles qui sont caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire en **gras**. Les espèces reprises à la liste des plantes protégées et menacées de Wallonie (Saintenoy-Simon 2006) sont marquées d'une astérisque (*)
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats » de Natura 2000)
- les références de localisation aux unités de gestion (voir point 8.1. cartes 6.1 à 6.46)
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve

Groupe 1. Milieux aquatiques

C1.13	Végétation enracinée flottante des eaux oligotrophes
Espèces observées : <i>Callitriche</i> sp., <i>Potamogeton polygonifolius</i> *	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 3130 - Plans d'eau oligo-mésotrophes avec végétation amphibie	
Localisation : Lionfaing (UG003), Grand Pré (UG110), Géronne (UG370)	
Commentaire : Végétations flottantes de callitriche et de potamot à feuilles de renouée sur des plans oligotrophes le plus souvent en zones tourbeuses à paratourbeuses.	
C1.3	Eaux stagnantes eutrophes
Espèces caractéristiques : <i>Lemna minor</i> , <i>Potamogeton natans</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Fagne de Lescheret (UG259, UG262), Menufontaine (UG614), Bodange (UG817)	
Commentaire : Plans d'eau eutrophes indéterminés.	
C1.42	Végétation enracinée submergée des eaux dystrophes
Espèce caractéristique : <i>Juncus bulbosus</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Lionfaing (UG003)	

Commentaire : Formation végétale acidophile et submergée, constituée de jonc bulbeux. Ce microhabitat est très localisé dans la réserve, observé uniquement au niveau de la mare à Lionfaing.

C1.45a Communautés de sphaignes et d'[Utricularia] des eaux dystrophes acides

Espèces caractéristiques : *Sphagnum* spp.

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3160 – Lacs et mares dystrophes naturels

Localisation : Grand Pré (UG110)

Commentaire : Mares de petites tailles envahies par les sphaignes, en association avec le potamot à feuilles de renouée (C1.13).

C2.11a Végétation des sources héliophiles pauvres en base

Espèces observées : *Montia fontana*, *Stellaria alsine*, *Ranunculus hederaceus**

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Localisation : Grand Pré (UG114), Sûre (UG206), Juseret (UG340), Fagne de Lescheret (UG243), Géronne (UG370), Beulet (UG518)

Commentaire : Sources acides situées en milieu ouvert, oligotrophes à mésotrophes, exutoires de zones tourbeuses à paratourbeuses.

C2.11b Végétation des sources sciaphiles (forestières) pauvres en base

Espèces observées : *Cardamine flexuosa*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Stellaria nemorum*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Localisation : Beulet (UG510)

Commentaire : Zones sourceuses forestières.

C2.1A Végétation mésotrophe des ruisseaux de source

Espèces observées : *Callitriche platycarpa/stagnalis/obtusangula*, *Ranunculus peltatus**

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Commentaire : Groupements de végétaux aquatiques des ruisselets.

C2.28 Végétation eutrophe des cours d'eau de l'épi-, méta- et hyporhitron

Espèces observées : *Callitriche platycarpa/stagnalis/obtusangula*, *Ranunculus fluitans*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Commentaire : Groupements de végétaux aquatiques des ruisseaux et rivières.

C3.24 Communautés d'hélophytes non graminoides (de taille moyenne)

Espèces caractéristiques observées : *Alisma plantago-lanceolata*, *Sparganium erectum*, *Rorippa palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Menufontaine (UG614)

Commentaire : Végétations aquatiques de bords de cours d'eau ou de plans d'eau. Observée sur un bras-mort de la Sûre à Menufontaine qui a tendance à s'assécher en été et est colonisé progressivement par de la magnocariçaie.

Groupe 2. Les milieux herbeux

D1.121	Tourbières hautes dégradées
Espèces caractéristiques observées : <i>Carex nigra</i> , <i>Molinia caerulea</i> , <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Sphagnum sp.</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> *	
Correspondance Natura 2000 : 7120 - Tourbières hautes dégradées	
Localisation : Sûre (UG206), Géronne (UG372)	
Commentaire : Un habitat exceptionnel devenu très rare dans cette partie d'Ardenne. Près du village de Sûre, le cortège floristique est très dégradé et sa surface est très limitée (moins d'un are). L'habitat à cet endroit est composé de quelques buttes de sphaignes en compagnie de touradons de linaigrette vaginée inséré dans un bas-marais acide. Dans la Géronne, les reliquats présents démontrent le signe de la présence ancienne d'une tourbière haute active de plus large étendue mais en nette régression due à des dégradations diverses d'origine anthropique dont l'assèchement mais surtout l'eutrophisation des eaux due au contexte agricole intensif environnant. Le cortège floristique ici est plus développé avec la présence de la canneberge dont il s'agit ici de la seule station de la Haute-Sûre. Notons également la présence historique mais encore récente (2005) de la bruyère quaternée à cet endroit.	
D2.22	Bas-marais à [<i>Carex nigra</i>], [<i>Carex canescens</i>] et [<i>Carex echinata</i>]
Espèces caractéristiques observées : <i>Agrostis canina</i> , <i>Carex canescens</i> *, <i>Carex echinata</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Carex rostrata</i> , <i>Comarum palustre</i> , <i>Epilobium palustre</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Galium palustre</i> , <i>Galium uliginosum</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> *, <i>Sphagnum spp.</i> , <i>Viola palustris</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Beraumont (UG303, UG305, UG307), Grand Pré (UG110, UG116), Sûre (UG203, UG205, UG206), Juseret (UG339, UG348), Géronne (UG370, UG373), Fagne de Lescheret (UG243, UG245, UG246), Bodange (UG808)	
Commentaire : De très beaux exemplaires de bas-marais acides sont encore présents au sein de la réserve à Sûre (UG206) et dans la Géronne avec des cortèges floristiques typiques. Ailleurs, l'habitat est irrémédiablement en régression en faveur des prairies humides. Les cortèges floristiques sont dégradés et ne comportent parfois plus que quelques espèces en mélange avec des espèces mésotrophes.	
D2.26	Bas-marais à [<i>Eriophorum angustifolium</i>]
Espèces caractéristiques observées : <i>Agrostis canina</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Carex rostrata</i> , <i>Comarum palustre</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Galium uliginosum</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Sphagnum sp.</i> , <i>Viola palustris</i>	
Correspondance Natura 2000 : /	
Localisation : Sûre (UG206)	
Commentaire : Bas-marais acides avec dominance de la linaigrette à feuilles étroites.	
D2.3	Tourbières de transition et tremblantes
D2.39	Radeaux de [<i>Menyanthes</i>] et de [<i>Comarum</i>]
Espèces caractéristiques observées : <i>Carex rostrata</i> , <i>Comarum palustre</i> , <i>Equisetum fluviatile</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Galium uliginosum</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> *	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 7140 - Tourbières de transition et tremblantes	
Localisation : Grand Pré (UG116), Sûre (UG206), Froide Fontaine (UGUG233, UG237), Beraumont (UG307)	
Commentaire : Habitat encore bien conservé dans certaines parties de la réserve, comme à Grand pré ou à Sûre, mais semble en régression de la même manière que les bas-marais acides.	
D5.21	Magnocariçaies

D5.21a	Cariçaies à [<i>Carex acuta</i>]
D5.21c	Cariçaies à [<i>Carex paniculata</i>]
D5.21e	Cariçaies à [<i>Carex acutiformis</i>]
D5.21f	Cariçaies à [<i>Carex vesicaria</i>]
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Caltha palustris</i>, <i>Carex acuta</i>, <i>Carex acutiformis</i>, <i>Carex vesicaria</i>, <i>Cirsium palustre</i>, <i>Epilobium hirsutum</i>, <i>Equisetum fluviatile</i>, <i>Filipendula ulmaria</i>, <i>Galium palustre</i>, <i>Galium uliginosum</i>, <i>Lysimachia vulgaris</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : /</p> <p>Localisation : Grand Pré (UG114), Sûre (UG201, UG210), Fagne de Lescheret (UG225), Béraumont (UG308), Géronne (UG357, UG358, UG362, UG363, UG364), Volaville (UG417), Beulet (UG520), Menufontaine (UG611, UG614), Bodange (UG817)</p> <p>Commentaire : Plusieurs types de magnocariçaies caractérisées par la dominance d'une ou de deux espèces de grandes laïches. Elles sont souvent localisées et de faible surface incluses dans un autre habitat humide (prairie humide ou mégaphorbiaie). Certaines sont composées de grands touradons formés de laïches hémicryptophytes (<i>Carex paniculata</i>) comme à Béraumont, d'autres sont représentées par des larges plages uniformes de laïches géophytes (<i>C. acuta</i>, <i>C. acutiformis</i> ou <i>C. vesicaria</i>).</p>	
E1.71a	Nardaies oligotrophes à [<i>Polygala serpyllifolia</i>]
E1.71b	Nardaies acidoclines à [<i>Lathyrus linifolius</i>]
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Arnica montana</i>*, <i>Briza media</i>, <i>Campanula rotundifolia</i>, <i>Carex caryophyllea</i>, <i>Carex pallescens</i>, <i>Carex panicea</i>, <i>Carex pilulifera</i>, <i>Danthonia decumbens</i>, <i>Festuca filiformis</i>, <i>Galium saxatile</i>, <i>Hieracium pilosella</i>, <i>Hypericum maculatum</i>, <i>Jasione montana</i>*, <i>Lathyrus linifolius</i>, <i>Leontodon hispidus</i>, <i>Luzula campestris</i>, <i>Luzula multiflora</i>, <i>Meum athamanticum</i>, <i>Nardus stricta</i>, <i>Pedicularis sylvatica</i>, <i>Platanthera chlorantha</i>*, <i>Polygala serpyllifolia</i>, <i>Potentilla erecta</i>, <i>Ranunculus polyanthemus</i>*, <i>Stachys officinalis</i>, <i>Succisa pratensis</i>, <i>Thymus pulegioides</i>.</p> <p>Correspondance Natura 2000 : Habitat 6230 - Nardaies</p> <p>Localisation : Béraumont (UG308), Lionfaing (UG006), Juseret (UG339, UG341, UG343, UG348), Géronne (UG370, UG372), Beulet (UG508, UG515), Menufontaine (UG602, UG613), Bodange (UG804, UG811), Basseille (UG903, UG905, UG908, UG912, UG914, UG915, UG917)</p> <p>Commentaire : Les nardaies font partie des habitats bien répandues dans la réserve même s'il s'agit le plus souvent de formations de faible superficie et souvent dégradées. Les plus belles nardaies sont localisées à Juseret, dans la Géronne et dans la Basseille où les cortèges très complets comportent encore de nombreuses espèces caractéristiques. Les autres sont plus petites et en général dégradées par l'absence de gestion et leur colonisation par des graminées sociales. Le nard n'est pas toujours présent. Certaines nardaies de la réserve comme à Bodange et dans la Basseille comportent des espèces de pelouses thermophiles comme <i>Briza media</i>, <i>Chamaespartium sagittale</i>, <i>Helianthemum nummularium</i>, <i>Pimpinella saxifraga</i>, <i>Sanguisorba minor</i> ou encore <i>Thymus pulegioides</i>. De même des espèces de landes comme <i>Genista pilosa</i>, <i>Calluna vulgaris</i> et <i>Vaccinium myrtillus</i> sont également à noter dans ces mêmes nardaies. Le plus souvent, cet habitat est en mosaïque avec de la prairie humide, des prés de fauche mésophiles ou encore du Molinion. Notons finalement que les nardaies sont visées par la restauration de plusieurs UG à Grand Pré (UG115), à Juseret (UG339 partie ouest), au Beulet (UG504, UG507, UG513, UG514) et à Bodange (UG803, UG804).</p>	
E1.73	Pelouses à [<i>Deschampsia flexuosa</i>]
<p>Espèce caractéristique observée : <i>Deschampsia flexuosa</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : Habitat 4030 - Landes sèches</p> <p>Localisation : Chêne (UG328), Beulet (UG508)</p>	

Commentaire : Pelouses acides où la canche flexueuse forme des tapis quasi monospécifiques. Il s'agit d'un habitat considéré comme un faciès de dégradation de landes sèches.

E1.92 Pelouses silicicoles à espèces pérennes

Espèces caractéristiques observées : *Campanula rotundifolia*, *Galium saxatile*, *Hieracium pilosella*, *Jasione montana**, *Ornithopus perpusillus*, *Rumex acetosella*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Beulet (UG508)

Commentaire : Pelouse acidiphile de faible superficie présente sur un talus rocheux. Il s'agit ici d'une formation très ouverte et clairsemée présente sur un sol siliceux, oligotrophe et superficiel. Cet habitat ne peut cependant pas se rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire 2330 - « Pelouses à corynéphore » car il est ici le résultat de la délitation de schistes.

E2.11ba Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (Junco-Cynosuretum)

E2.11bc Prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées (Festuco-Cynosuretum)

Espèces observées (Junco-Cynosuretum): *Achillea ptarmica*, *Bellis perennis*, *Carex ovalis*, *Cirsium palustre*, *Cynosurus cristatus*, *Equisetum palustre*, *Galium uliginosum*, *Holcus lanatus*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lolium perenne*, *Lotus pedunculatus*, *Myosotis scorpioides*, *Ranunculus repens*, *Trifolium repens*.

Espèces observées (Festuco-Cynosuretum) : *Agrostis capillaris*, *Alchemilla xanthochlora*, *Anthriscus sylvestris*, *Arrhenatherum elatius*, *Anthoxanthum odoratum*, *Campanula rotundifolia*, *Centaurea gr. jacea*, *Cynosurus cristatus*, *Festuca rubra*, *Holcus lanatus*, *Hypericum maculatum*, *Hypochaeris radicata*, *Knautia arvensis*, *Leontodon autumnalis*, *Leucanthemum vulgare*, *Luzula campestris*, *Pimpinella saxifraga*, *Potentilla erecta*, *Rumex acetosella*, *Trifolium repens*.

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Lionfaing (UG006), Rosière (UG013), Grand Pré (UG107, UG109, UG116), Sûre (UG202, UG203, UG204, UG207, UG210, UG211, UG212, UG214, UG215), Froide Fontaine (UG235), Fagne de Lescheret (UG225, UG227, UG243, UG257, UG261, UG262, UG263), Béraumont (UG307, UG308, UG311, UG315), Maisoncelle (UG320, UG321, UG323, UG325, UG326), Chêne (UG328, UG331, UG334), Juseret (UG339, UG348, UG352), Géronne (UG361, UG363, UG364, UG367, UG369), Volaville (UG401, UG409, UG410, UG413, UG414, UG420, UG421, UG422), Beulet (UG502, UG504), Menufontaine (UG602), Strange (UG702), Bodange (UG811, UG819, UG820, UG825, UG826)

Commentaire : Ces prairies bien que non ciblées par la Directive « Habitats » sont néanmoins d'un grand intérêt écologique et en générale très fleuries. Elles comportent une dominance de plantes indicatrices d'un pâturage actuel ou ancien en mélange avec plusieurs espèces à tendance nitrofuge, typiques d'autres associations comme les prés humides de fauche (E3) pour le Junco-Cynosuretum et les prairies mésophiles de fauche (E2.22) ou les nardaies (E1.71) pour le Festuco-Cynosuretum. Il s'agit d'un habitat très répandu au sein de la réserve.

E2.22 Prairies maigres de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisée

Espèces caractéristiques observées : *Alchemilla xanthochlora*, *Alopecurus pratensis*, *Anthriscus sylvestris*, *Arrhenatherum elatius*, *Centaurea gr. jacea*, *Crepis biennis*, *Dactylis glomerata*, *Festuca rubra*, *Galium mollugo*, *Galium verum*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Lotus corniculatus*, *Plantago lanceolata*, *Rhinanthus minor*, *Sanguisorba minor*, *Tragopogon pratensis*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6510 - Prairies maigres de l'Arrhenatherion

Localisation : Béraumont (UG306), Géronne (UG374), Volaille (UG401, UG403, UG417, UG419), Beulet (UG502, UG518), Menufontaine (UG606, UG613), Bodange (UG807, UG808, UG811)

Commentaire : Prairie mésophile de fauche dominée par le fromental. Le cortège floristique caractéristique est très complet dans certains sous-sites comme la prairie restaurée par le LIFE Herbages au Beulet (UG517). Notons également la présence d'une variante neutrophile de l'habitat observable à Menufontaine (UG606) avec *Sanguisorba minor* et *Galium verum*. Cet habitat est peu commun dans la réserve au regard des prairies pâturées mais avec un potentiel intéressant de développement dans quelques UG à restaurer.

E2.23 Prairies de fauche submontagnardes

Espèces caractéristiques observées : *Agrostis capillaris*, *Alchemilla filicaulis* subsp. *vestita**; *Alchemilla xanthochlora*, ***Anthriscus sylvestris***, *Arrhenatherum elatius*, ***Centaurea gr. jacea***, *Festuca rubra*, ***Galium mollugo***, *Geranium sylvaticum*, ***Heracleum sphondylium***, *Holcus lanatus*, *Hypericum maculatum*, ***Knautia arvensis***, *Lathyrus linifolius*, ***Leucanthemum vulgare***, *Persicaria bistorta*, ***Rhinanthus minor***, *Rumex acetosa*, *Sanguisorba officinalis**, *Stachys officinalis*, *Stellaria graminea*, *Succisa pratensis*, ***Trisetum flavescens***

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6510 - Prairies maigres de l'Arrhenatherion

Localisation : Sûre (UG208), Volaille (UG409, UG413), Menufontaine (UG609, UG610, UG613, UG615, UG616), Bodange (UG825), Basseille (UG917)

Commentaire : Type de prairies mésophile de fauche se développant à des altitudes comprises entre 200 et 500 m, quasi exclusivement sur les versants des vallées et sur les sols alluviaux bien drainés. Les sols sont en général peu profonds, assez pauvres en éléments nutritifs et à texture limono-argileuse. Ces prairies se développent sur des sols naturellement moins riches en éléments nutritifs que les prairies à *Arrhenatherum* et forment un gazon moins haut. Le fromental est quasi absent. L'habitat est ponctué par la présence d'espèces à tendance submontagnarde et montagnarde comme *Alchemilla filicaulis*, *Geranium sylvaticum*, *Hypericum maculatum*, *Lathyrus linifolius*, *Sanguisorba officinalis* ou encore *Stellaria graminea*. De beaux exemplaires de ce genre de prairie sont présents dans la réserve (Volaille ou Menufontaine).

E2.3b Prairies à géranium des bois et avoine dorée

Espèces caractéristiques observées : *Alchemilla xanthochlora*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, ***Meum athamanticum***, *Narcissus pseudonarcissus*, *Persicaria bistorta*, ***Phyteuma spicatum* subsp. *nigrum***, *Sanguisorba officinalis**, *Stachys officinalis*, *Stachys officinalis*, *Stellaria graminea*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6520 - Prairies de fauche montagnardes

Localisation : Volaille (UG415)

Commentaire : Prairie en pente orientée nord-ouest aux caractéristiques climatiques (humidité et température) probablement proche des hauts plateaux ardennais, curiosité en Ardenne meridionale à seulement 410 mètres d'altitude. Il s'agit d'une des plus belles prairies de la réserve de par la rareté de sa composition floristique dans cette région d'Ardenne. L'avoine dorée semble néanmoins absente (ou anecdotique) et remplacée par le fromental. La végétation haute et très fleurie montre un très important recouvrement d'espèces montagnardes (+50%) comme le géranium des bois, la sanguisorbe officinale et la raiponce noire.

E3.41 Prairies humides de fauche

Espèces caractéristiques observées : *Alopecurus pratensis*, *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Cirsium palustre*, *Dactylorhiza majalis**; *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*, *Galium uliginosum*, *Heracleum sphondylium*, *Holcus lanatus*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Myosotis scorpiodes*, *Persicaria bistorta*, *Poa trivialis*, *Ranunculus repens*, *Rumex acetosa*, *Urtica dioica*, *Scirpus sylvaticus*, *Trifolium repens*, *Valeriana repens*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Fagne Wéry (UG007, UG008), Rosière (UG010, UG012, UG013), Grand Pré (UG104, UG105, UG106, UG110, UG111, UG113, UG114, UG116), Sûre (UG201, UG203, UG206, UG207, UG208, UG210, UG213, UG216), Froide Fontaine (UG231, UG233, UG237), Fagne de Lescheret UG243, UG246, UG261, UG262), Béraumont

(UG305, UG306, UG307, UG308, UG309, UG310), Maisoncelle (UG317, UG319, UG320), Chêne (UG331, UG332, UG333, UG334), Juseret (UG336, UG339, UG340, UG344, UG348, UG350, UG351, UG352), Géronne (UG357, UG358, UG359, UG365, UG367, UG368, UG370, UG372, UG373), Volaiville (UG409, UG417, UG419, UG422), Beulet (UG505, UG508, UG518, UG520), Menufontaine (UG606, UG613, UG615, UG616), Bodange (UG807, UG808, UG819), Basseille (UG903, UG904, UG905, UG907, UG908, UG909, UG910, UG911, UG912, UG913, UG916, UG919)

Commentaire : Habitat très commun au sein de la réserve avec un cortège floristique très complet sur l'ensemble des parcelles. Habitat avec un potentiel certain de développement dans plusieurs UG à restaurer.

E3.42 Prés à joncs à tépales aigus

Espèces caractéristiques observées : *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Carex nigra*, *Cirsium palustre*, *Crepis paludosa*, *Dactylorhiza majalis**, *Galium palustre*, *Galium uliginosum*, *Holcus lanatus*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Myosotis scorpioides*, *Persicaria bistorta*, *Ranunculus acris*, *Rumex acetosa*, *Succisa pratensis*, *Valeriana dioica*, *Viola palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Lionfaing (UG001, UG006), Fagne Wéry (UG008), Rosière (UG010, UG012, UG013), Grand Pré (UG110, UG111, UG112, UG113, UG114, UG116), Sûre (UG201, UG203, UG206, UG207), Fagne de Lescheret (UG241, UG243, UG245), Béraumont (UG303, UG308, UG312), Juseret (UG336, UG339, UG340, UG343, UG348, UG349, UG350), Géronne (UG357, UG358, UG359, UG370, UG373), Beulet (UG513), Basseille (UG910, UG914)

Commentaire : Prairie humide acide et dominée par le jonc à tépales aigus. Elle correspond à une transition d'un bas-marais acide vers de la prairie humide. Ce type de prairie est bien représenté dans la réserve et en bon état de conservation. On trouve souvent ces prairies en mosaïque avec de la prairie humide de fauche (E3.41) ou des bas-marais acides (D2.22). Habitat commun dans la réserve et avec un potentiel certain de développement dans plusieurs UG à restaurer.

E3.51 Prairies humides oligotrophes

Espèces caractéristiques observées : *Agrostis canina*, *Anthoxanthum odoratum*, *Carex panicea*, *Carex pulicaris**, *Cirsium palustre*, *Crepis paludosa*, *Dactylorhiza majalis**, *Juncus acutiflorus*, *Juncus conglomeratus*, *Molinia caerulea*, *Ranunculus acris*, *Scorzonera humilis**, *Selinum carvifolia*, *Stachys officinalis*, *Succisa pratensis*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6410 – Prairies humides oligotrophes

Localisation : Sûre (UG205), Béraumont (UG303), Juseret (UG339, UG341, UG348), Menufontaine (UG613), Basseille (UG907, UG911, UG912)

Commentaire : Habitat plutôt rare dans la réserve et en Ardenne de manière général. Souvent en association avec de la nardaie, de la prairie humide mésotrophe (E3.4) ou des prés maigres de fauche (E2.2) dont il n'est pas toujours évident d'en faire la distinction. Cet habitat est généralement de faible superficie et ne comporte souvent qu'un cortège floristique incomplet avec quelques espèces caractéristiques. Le molinion a aussi tendance ici à régresser par abandon ou par enrichissement.

E3.52 Nardaies paratourbeuses

Espèces caractéristiques observées : *Calluna vulgaris*, *Carex pilulifera*, *Dactylorhiza maculata**, *Molinia caerulea*, *Nardus stricta*, *Juncus squarrosus*, *Pedicularis sylvatica*, *Potentilla erecta*, *Vaccinium myrtillus*, *Viola palustris*, *Sphagnum sp.*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 4010 – Landes humides

Localisation : Lionfaing (UG001), Béraumont (UG305)

Commentaire : Habitat rare dans la réserve, localisé aux sources des ruisseaux de Lionfaing et de Béraumont. Il s'agit d'un faciès herbeux de la lande humide paratourbeuse dont il dérive avec un mélange d'espèces de nardaies et des landes sèches avec des espèces humides comme les sphaignes, le jonc raide, la molinie ou la violette des marais. Il était plus commun autrefois le long des parcours agro-pastoraux en zones

paratourbeuses et est actuellement en forte régression et très localisé en Ardenne meridionale. La présence de *Platanthera bifolia** était également mentionnée dans ces nardaies il y a une dizaine d'années.

E5.412 Mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés

Espèces caractéristiques observées : *Angelica sylvestris*, *Cirsium palustre*, *Epilobium hirsutum*, *Epilobium parviflorum*, *Filipendula ulmaria*, *Galium aparine*, *Lycopus europaeus*, *Lysimachia vulgaris*, *Phalaris arundinacea*, *Scirpus sylvaticus*, *Stachys palustris*, *Urtica dioica*, *Valeriana officinalis*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 6430 – Mégaphorbiaies alluviales et ourlets nitrophiles

Localisation : Fagne de Lescheret (UG224, UG225, UG228, UG246, UG248, UG249, UG254, UG255, UG259), Béraumont (UG306, UG308, UG310), Chêne (UG328, UG330), Juseret (UG351), Géronne (UG362, UG363, UG364, UG365, UG368, UG369, UG370, UG371, UG372), Volaiville (UG402, UG406, UG407), Beulet (UG503, UG510, UG513, UG520), Menufontaine (UG610, UG611, UG617, UG623, UG624), Strange (UG702, UG707, UG708), Bodange (UG807, UG811, UG812, UG814, UG815, UG818, UG820, UG823, UG827, UG828, UG829)

Commentaire : Communautés rivulaires à hautes herbes sur des sols humides à très humides, elles sont assez répandues au sein du site mais jamais très étendues.

F4.13 Landes dégradées à [*Molinia caerulea*]

Espèces caractéristiques observées : *Calluna vulgaris*, *Molinia caerulea*, *Potentilla erecta*, *Vaccinium oxycoccos**, *Viola palustris*, *Sphagnum sp.*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 4010 – Landes humides

Localisation : Géronne (UG372, UG373)

Commentaire : Habitat rare dans la réserve et localisé uniquement dans la Géronne. Il s'agit d'une lande paratourbeuse très dégradée en association avec la petite tourbière haute dégradée (D1.121) décrite plus haut. La molinie domine à plus de 90% la composition floristique. Cet habitat plus commun sur les hauts-plateaux ardennais est plutôt rare en Ardenne méridionale.

Groupe 4. Milieux forestiers

F9.12 Saussaies riveraines

G1.211 Frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources

G1.212 Aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides

G5.1aa Forêts alluviales linéaires dégradées

Espèces caractéristiques observées : *Acer pseudoplatanus*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Angelica sylvestris*, *Cardamine amara*, *Crataegus monogyna*, *Deschampsia cespitosa*, *Festuca gigantea*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Impatiens noli-tangere*, *Persicaria bistorta*, *Phalaris arundinacea*, *Ribes rubrum*, *Rubus idaeus*, *Salix alba*, *Salix aurita/cinerea*, *Salix viminalis*, *Senecio ovatus*, *Silene dioica*, *Urtica dioica*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 91E0 – Forêts alluviales

Localisation : Fagne Wéry (UG008, UG009), Fagne de Lescheret (UG224, UG226, UG262), Volaiville (UG402, UG407, UG413), Beulet (UG503), Menufontaine (UG622), Bodange (UG808, UG819, UG824, UG825, UG826, UG829)

Commentaire : Formations forestières alluviales dont la strate arborescente est largement dominée par l'aulne glutineux. Plusieurs types de forêts alluviales sont présents dans la réserve depuis la formation des ruisselets et des sources plutôt oligo-mésotrophe en tête de bassin avec des espèces jusqu'à la formation de rivière en queue de bassin et plus eutrophe. Certaines sont le résultat de colonisation ligneuse de mégaphorbiaies alluviales. En tête de bassin, certains espèces marécageuses surviennent dans certains de

ces peuplements au niveau de zones sourceuses ou tourbeuses. Elles relèvent alors des aulnaies marécageuses (voir ci-dessous).

G1.41b Aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe

Espèces caractéristiques observées : *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Athyrium filix-femina*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Equisetum palustre*, *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*, *Glyceria fluitans*, *Lycopus europaeus*, *Ranunculus repens*, *Salix aurita/cinerea*, *Viola palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Lionfaing (UG004, UG005), Fagne Wéry (UG008, UG009), Grand Pré (UG113)

Commentaire : Aulnaies marécageuses se développant au niveau de zones de suintements et de source. En association avec de l'aulnaie acidophile oligotrophe à Lionfaing.

G1.51 Boulaies tourbeuses à sphaignes

Espèces caractéristiques observées : *Betula pendula*, *Betula pubescens*, *Carex echinata*, *Dryopteris carthusiana*, *Equisetum sylvaticum*, *Frangula alnus*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Molinia caerulea*, *Polytrichum sp.*, *Quercus robur*, *Salix aurita/cinerea*, *Vaccinium myrtillus*, *Viola palustris*, *Sphagnum sp.*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 91D0 - Tourbières boisées

Localisation : Béraumont (UG302)

Commentaire : Habitat rare et très localisé dans la réserve, limité aux sources du ruisseau de Béraumont. La boulaie est en mélange avec de la boulaie humide (G1.911a) (voir plus bas).

G1.52 Aulnaies marécageuses acidophiles

Espèces caractéristiques observées : *Alnus glutinosa*, *Athyrium filix-femina*, *Cardamine amara*, *Carex echinata*, *Crepis paludosa*, *Equisetum palustre*, *Galium palustre*, *Glyceria fluitans*, *Juncus acutiflorus*, *Ranunculus repens*, *Salix aurita/cinerea*, *Sphagnum sp.*, *Viola palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : Lionfaing (UG004, UG005)

Commentaire : Aulnaies marécageuses des zones de suintements et des ruisselets acides. Il s'agit ici d'une formation plutôt oligotrophe, sur sol paratourbeux avec la présence de sphaignes. Le substrat est par endroits plus riche si bien que l'aulnaie marécageuse sur substrat mésotrophe (G1.41b) domine.

G1.911a Faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau

Espèces caractéristiques observées : *Betula pendula*, *Betula pubescens*, *Dryopteris carthusiana*, *Frangula alnus*, *Equisetum sylvaticum*, *Juncus effusus*, *Molinia caerulea*, *Quercus robur*, *Salix aurita/cinerea*, *Sphagnum sp.*, *Vaccinium myrtillus*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 9190 – Chênaies-boulaies à molinie

Localisation : Béraumont (UG302)

Commentaire : Habitat rare et très localisé dans la réserve, limité aux sources du ruisseau de Béraumont. La boulaie humide est en mélange avec de la boulaie tourbeuse (G1.51). Ce type de boulaie est à associer avec les chênaies pédonculées à bouleau (G1.81) dont le cortège floristique typique est semblable quoique souvent plus dégradé. Ce type d'habitat est habituellement retrouvé en Ardenne sur des sols imperméables composés d'argile blanche ou sur des petites terrasses schisteuses ardennaises. La flore est acidophile et oligotrophe avec une présence importante de la molinie bleue, de sphaignes et de fougères.

G1.A1ca Chênaies-charmaies subatlantiques acidoclines sur sol hydromorphe

G1.911[G1.A1ca] Boulaies de colonisation

G1.922[G1.A1ca] Tremblaies planitiaires de la zone némorale de colonisation

G1.9a(G1.A1ca)	Forêts mélangées de colonisation
Espèces caractéristiques observées : <i>Acer pseudoplatanus</i> , <i>Athyrium filix-femina</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>Persicaria bistorta</i> , <i>Populus tremula</i> , <i>Prunus padus</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Rubus idaeus</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Salix caprea</i> , <i>Sambucus nigra</i> , <i>Sambucus racemosa</i> , <i>Senecio ovatus</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Viburnum opulus</i> , <i>Teucrium scorodoina</i>	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 9160 – Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies	
Localisation : Grand Pré (UG117), Béraumont (UG314, UG315), Maisoncelle (UG317, UG319), Juseret (UG336, UG338, UG345, UG347, UG350, UG351), Volaville (UG407), Beulet (UG505, UG506, UG519), Bodange (UG822, UG826)	
Commentaire : Habité forestier humide dominé par principalement par le chêne pédonculé dans son faciès climacique mais dans la réserve, il est très souvent dominé par des essences de colonisation comme le peuplier tremble et le bouleau verruqueux. La flore est composée d'espèces à tendance hygrocline à hydrophile et plutôt acidocline.	
G1.61	Hêtraies acidophiles médio-européennes
G1.A1cb	Chênaies-charmaies subatlantiques acidoclines de substitution de la hêtraie
G1.A1cb#	Chênaies-charmaies subatlantiques acidoclines dominées par l'érable sycomore
G1.A8	
Espèces caractéristiques observées : <i>Athyrium filix-femina</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Dryopteris carthusiana</i> , <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Maianthemum bifolium</i> , <i>Milium effusum</i> , <i>Oxalis acetosella</i> , <i>Polygonatum verticillatum</i> , <i>Quercus petraea</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Stellaria holostea</i>	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 9110 – Hêtraies à luzule	
Localisation : Sûre (UG218), Fagne de Lescheret (UG221, UG222, UG223), Froide Fontaine (UG239), Beulet (UG510, UG511, UG519, UG521), Menufontaine (UG605, UG607), Bodange (UG805, UG821, UG822, UG826)	
Commentaire : Forêts du métaclimax des variantes les plus riches des hêtraies acidophiles médio-européennes (G1.61). Habitat en majorité dominé dans la réserve par les chênes. Il s'agit principalement de chênaies se développant sur des sols non-superficiels à drainage normal. Notons que seul l'habitat G1.61 est d'intérêt communautaire et non son métaclimax G1.A1cb.	
G1.A1db	Chênaies-frênaies subatlantiques neutrophiles - substitution à la hêtraie
G1.A1db #G1.A8	Chênaies-frênaies subatlantiques neutrophiles dominées par l'érable sycomore
Espèces caractéristiques observées : <i>Acer pseudoplatanus</i> , <i>Arum maculatum</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Daphne mezereum*</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Dryopteris filix-mas</i> , <i>Frangula alnus</i> , <i>Geum urbanum</i> , <i>Quercus petraea</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> , <i>Melica uniflora</i> , <i>Mercurialis perennis</i> , <i>Milium effusum</i> , <i>Narcissus pseudonarcissus</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Polygonatum multiflorum</i> , <i>Potentilla sterilis</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Sambucus racemosa</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Stellaria holostea</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Viburnum opulus</i>	
Correspondance Natura 2000 : Habitat 9130 – Hêtraies neutrophiles	
Localisation : Beulet (UG510, UG521), Menufontaine (UG607)	
Commentaire : Ces chênaies neutrophiles proviennent de la substitution du hêtre par le chêne sessile ou pédonculé des hêtraies neutrophiles (G1.63a). Ces forêts plus claires occupent les mêmes stations que les hêtraies dont elles dérivent. En Ardenne, ces forêts occupent les terrasses basses des vallées. La strate herbacée est caractérisée par la présence d'espèces neutrophiles comme <i>Lamium galeobdolon</i> , <i>Melica uniflora</i> ou encore <i>Mercurialis perennis</i> en association avec des espèces acidoclines et à large amplitude.	
G1.87a	Chênaies acidophiles médio-européennes non thermophiles
G1.9a(G1.87a)	Forêts mélangées de colonisation de chênaies acidophiles

G1.87a#G1.A8	Chênaies acidophiles dominées par l'érable sycomore
G1.87a#G5.6a	Régénération naturelle de chênaies acidophiles
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Acer pseudoplatanus</i>, <i>Athyrium filix-femina</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Deschampsia flexuosa</i>, <i>Dryopteris carthusiana</i>, <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Holcus mollis</i>, <i>Lonicera periclymenum</i>, <i>Melampyrum pratense</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Rubus fruticosus</i>, <i>Teucrium scorodoina</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : /</p> <p>Localisation : Lionfaing (UG004), Sûre (UG218), Fagne de Lescheret (UG229, UG230, UG260), Béraumont (UG310), Volaiville (UG408, UG416), Beulet (UG508, UG519), Menufontaine (UG605, UG608, UG612), Bodange (UG801, UG802)</p> <p>Commentaire : Ces chênaies acidiphiles proviennent de la substitution du hêtre par le chêne sessile ou pédonculé dans les variantes les plus pauvres de la hêtraie à luzule (G1.61). Dans ces chênaies, les sols sont plus limitants et les espèces oligotrophes et acides dominent la strate herbacée comme la myrtille. La couverture herbacée est par ailleurs plus dense dû à l'apport de lumière plus important que sous le hêtre.</p>	
G1.87b	Chênaies acidophiles médio-européennes thermophiles
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Cytisus scoparius</i>, <i>Deschampsia flexuosa</i>, <i>Holcus mollis</i>, <i>Galium saxatile</i>, <i>Quercus petraea</i>, <i>Rumex acetosella</i>, <i>Sorbus aria</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Teucrium scorodoina</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : /</p> <p>Localisation : Beulet (UG505, UG508), Strange (UG702, UG705, UG709), Bodange (UG801)</p> <p>Commentaire : Chênaies xéroclines claires sur pentes et crêtes siliceuses, sèches et bien ensoleillées. Le sol y est superficiel et acide. Le peuplement est dominé par les chênes de faible hauteur avec des essences thermophiles comme ici <i>Sorbus aria</i>. La strate herbacée est dominée par les espèces de landes sèches.</p>	
G1.A41b	Erablaies-ormaies ardennaises
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Acer pseudoplatanus</i>, <i>Anemone nemorosa</i>, <i>Betula pendula</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Cystopteris fragilis</i>, <i>Dryopteris filix-mas</i>, <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Festuca altissima</i>, <i>Geranium robertianum</i>, <i>Gymnocarpium dryopteris</i>, <i>Lamiastrum galeobdolon</i>, <i>Mercurialis perennis</i>, <i>Milium effusum</i>, <i>Polystichum aculeatum</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Ranunculus platanifolius*</i>, <i>Sambucus racemosa</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Stellaria nemorum</i>, <i>Urtica dioica</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : Habitat 9180 – Forêts de ravins et de pente</p> <p>Localisation : Fagne de Lescheret (UG221, UG222, UG223), Beulet (UG510), Menufontaine (UG602, UG608)</p> <p>Commentaire : Forêts dominées par l'érable sycomore sur des pentes froides, fortes à très fortes. Il s'agit ici du faciès de l'habitat typique ardennais. Ces forêts se caractérisent par une bonne représentation des fougères comme <i>Dryopteris filix-mas</i>, <i>Gymnocarpium dryopteris</i> ou <i>Polystichum aculeatum</i>. La flore herbacée est également composée d'espèces nitrophiles et d'une bonne représentation des espèces neutrophiles telles que <i>Lamium galeobdolon</i>, <i>Mercurialis perennis</i>, ou <i>Milium effusum</i>.</p>	

Groupe 5. Milieux rocheux

H2.3b	Eboulis rocheux siliceux des substrats franchement acides à [Galeopsis segetum] et très rarement [Cryptogramma crispa]
<p>Espèces caractéristiques observées : <i>Galeopsis segetum</i>, <i>Rumex acetosella</i>, <i>Teucrium scorodoina</i></p> <p>Correspondance Natura 2000 : Habitat 8150 – Végétation des éboulis siliceux</p>	

Localisation : Bodange (UG804)

Commentaire : Habitat de très faible superficie se développant sur des substrats superficiels mobiles issus de la délitation de schistes. La végétation est très clairsemée et composée uniquement d'espèces acidophiles.

H3.1 Végétation des fentes de rochers siliceux

Espèces caractéristiques observées : *Polypodium vulgare/interjectum*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 8220 – Végétation des rochers siliceux

Localisation : Menufontaine (UG608), Strange (UG705, UG706)

Commentaire : Habitat rocheux se développant dans les fentes des rochers et falaises siliceuses. L'habitat est souvent par des fougères à enracinement profond (ici uniquement le polypode).

1.3. Flore

La liste exhaustive des espèces végétales rencontrées dans la réserve naturelle de la Haute-Sûre figure au point 8.4. Actuellement, 379 espèces de plantes supérieures ont déjà été recensées dans la réserve. L'état actuel des connaissances concernant la flore supérieure est bon et peut être considéré comme quasi exhaustif.

1.3.1. *Espèces remarquables*

Il est utile de mettre en évidence certaines espèces méritant une attention particulière. Parmi celles-ci, 18 plantes ont un statut wallon défavorable (Saintenoy-Simon 2006). Il conviendra dès lors d'avoir une attention particulière à la conservation de ces plantes pour lesquelles la réserve de la Haute-Sûre abrite certaines des dernières stations wallonnes.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur la liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, R : rare, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
 - / Espèce non protégée en Wallonie
 - LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, annexe VI et annexe VII)
 - HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexe V)

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (cartes 6.1 à 6.46).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Sphagnum</i> spp.	LC	HAB v	Sphaignes indéterminées observées dans différentes zones tourbeuses et paratourbeuses de la réserve.
<i>Alchemilla filicaulis</i> <i>subsp. vestita</i> Alchémille à tige filiforme	CR	LCN Vib	Alchémille en très forte régression en Wallonie, typique des prés maigres de fauche à tendance montagnarde. Observée en 2018 à Volaille (UG409).
<i>Arnica montana</i> Arnica des montagnes	EN	HAB v	Astéracée emblématique des nardaies. Des populations résiduelles existent encore près de Juseret (50aine pieds dans l'UG339 en 2018), dans la Géronne (U370, 2 pieds en 2018) et dans la Basseille (UG914, 20 pieds en 2018 ; UG912, 5 pieds en 2018 ; UG905, 3 pieds en 2018). Observée encore à Béramont (UG305) en 2009. Le projet LIFE Herbages a procédé à un renforcement très efficace de la population de la Géronne (UG372) en 2017 et à Juseret (UG348) en 2019. L'espèce a par ailleurs été plantée au Beulet (UG514, UG515 et UG516) et à Bodange (UG803).
<i>Carex canescens</i> Laïche blanchâtre	VU	/	Laïche typique des bas-marais acides observée en 2018 à Sûre (UG206), Fagne de Lescheret (UG243) et à Juseret (UG339). Plus mentionnée depuis plus de 10 ans à Grand Pré (UG110), à Béramont (UG303), à Menufontaine (UG613), à Bodange (UG808) et à la Fagne de Lescheret (UG245).
<i>Carex hostiana</i> Laïche blonde	EN	LCN Vib	Laïche rare et typique des prairies humides du Molinion, mentionnée à Juseret (UG339) en 2006 et non retrouvée en 2018.
<i>Carex pulicaris</i> Laïche puce	EN	LCN Vib	Laïche rare et typique des prairies humides du Molinion, retrouvée en 2018 à Juseret (UG339).
<i>Dactylorhiza maculata</i> Orchis tacheté	NT	LCN Vib	Espèce habituellement commune des prairies humides acides, elle est néanmoins peu présente dans la réserve. A Lionfaing, 120 pieds ont été observés en 2018 dans l'UG006 et en bordure de réserve et 4 pieds dans l'UG001, un seul pied observé en 2018 à Juseret (UG339). Plus mentionnée depuis plus de 10 ans à la Fagne Wéry, à Grand Pré, à Béramont, à Maisoncelle, dans la Géronne et dans la Basseille.
<i>Dactylorhiza majalis</i> Orchis de mai	NT	LCN Vib	L'orchis de mai est une espèce plutôt commune des prairies humides (Sûre, Froide Fontaine, Juseret et Géronne). Plus mentionnée depuis plus de 10 ans à Lionfaing, à la Fagne Wéry, à Rosière, à Béramont et à Maisoncelle.
<i>Daphne mezereum</i> Bois-gentil	NT	LCN Vib	L'espèce a été observée en 2018 au Beulet dans l'UG510. Plus mentionnée depuis plus de 10 ans dans l'UG516.
<i>Erica tetralix</i>	VU	LCN	Espèce très rare en Ardenne méridionale. L'espèce a été mentionnée pour la dernière fois dans la tourbière haute de la

Bruyère quaternée		Vlb	Géronne (UG372) en 2005. Il s'agissait de l'unique station de Haute-Sûre.
<i>Eriophorum angustifolium</i> Linaigrette à feuilles étroites	LC	/	Linaigrette liée aux tourbières et bas-marais, présente à différents endroits dans la réserve.
<i>Eriophorum vaginatum</i> Linaigrette vaginée	NT	/	Linaigrette liée aux tourbières hautes, observée en 2018 à Sûre (UG206) et dans la Géronne (UG372).
<i>Gagea lutea</i> Gagée des bois	NE	/	Espèce très rare en Ardenne, encore présente en 2020 à Menufontaine (UG609).
<i>Galeopsis segetum</i> Galéopsis douteux	NE	/	Espèce des éboulis acides rare en Wallonie. Observée à Bodange dans l'UG804 restaurée.
<i>Chamaespartium sagittale</i> Genêt ailé	LC	/	Espèce très rare en Ardenne meridionale observé en 2014 dans la Strange (UG706) et à Bodange dans une nardaie restaurée (UG804).
<i>Geranium sylvaticum</i> Géranium des bois	LC	/	Espèce montagnarde présente dans les prairies à Volaiville (UG413, UG415) et à Menufontaine (UG609, UG610 et UG613).
<i>Gymnocarpium dryopteris</i> Dryoptéris de Linné	LC	/	Espèce observée uniquement dans les forêts de pente de la Fagne de Lescheret (UG221, UG222, UG2223, UG229)
<i>Helianthemum nummularium</i> Hélianthème jaune	LC	/	Espèce thermophile très rare en Ardenne. Présente dans une nardaie à Bodange (UG811).
<i>Jasione montana</i> Jasione des montagnes	EN	/	Espèce typique des nardaies. Elle a été observée en 2018 à Bodange (UG803, UG804 et UG811) et au Beulet (UG508 et UG515).
<i>Meum athamanticum</i> Fenouil des alpes	LC	/	Espèce montagnarde rare en Ardenne méridionale observée dans les nardaies en restauration au Beulet (UG516) et à Bodange (UG803).
<i>Menyanthes trifoliata</i> Trèfle d'eau	VU	LCN VII	Observé en 2018 à Grand Pré (UG116), à Sûre (UG203 et UG206), à Froide Fontaine (UG237), à la Fagne de Lescheret (UG246), à Béraumont (UG303, UG308), à Juseret (UG339). Plus mentionné depuis plus de 10 ans à Rosière (UG010), à Sûre (UG207), à Froide Fontaine (UG233), à la Fagne de Lescheret (UG245), à Chêne (UG328) et à Juseret (UG348).
<i>Pedicularis sylvatica</i> Pédiculaire des bois	LC	/	Observée à Lionfaing (UG006), à Juseret (UG339, UG341, UG348), dans la Géronne (UG370, UG372) au Beulet (UG516).

<i>Phyteuma spicatum</i> <i>subsp. nigrum</i> Raiponce noire	LC	/	Observée en 2018 à Volaiville (UG415) et dans la Basseille (UG905, UG914 et UG917).
<i>Platanthera bifolia</i> Plantanthere à deux feuilles	EN	LCN VIb	Semble en forte régression dans la réserve. Les stations suivantes ont été contrôlées en 2018 sans succès : Lionfaing (UG001) et Juseret (UG341) et Géronne. Encore observée à Béraumont en 2009 (UG301 et 303).
<i>Platanthera montana</i> Plantanthere des montagnes	NT	LCN VIb	En 2018, observée uniquement à Lionfaing (UG005, 1 pied), à Juseret (UG341, 10 pieds) et dans la Géronne (UG367, 2 pieds). Pas retrouvée dans l'UG001 à Lionfaing.
<i>Polystichum aculeatum</i> Polystic à aiguillons	LC	/	Observée uniquement dans une érablière à Menufontaine (UG608) en 2018.
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Potamot à feuilles de renouée	VU	/	Observée dans les mares à Lionfaing (UG003), à Grand Pré (UG110) et dans la Géronne (UG370).
<i>Ranunculus hederaceus</i> Renoncule à feuille de lierre	EN	LCN VIb	Observée récemment au niveau de sources à la Fagne de Lescheret (UG243), à Juseret (UG340) et dans la Géronne (UG373).
<i>Ranunculus peltatus</i> Renoncule peltée	VU	/	Renoncule aquatique observée dans le ruisseau de Grand Pré (UG112).
<i>Ranunculus platanifolius</i> Renoncule à feuilles de platane	CR	LCN VIb	Renoncule très rare, observée en 2018 dans les érablières de la Fagne de Lescheret (UG221, UG222, UG223) et de Menufontaine (UG602). Notons que l'espèce a été mentionnée au Beulet en bordure de l'UG510 en 2018.
<i>Ranunculus polyanthemos</i> Renoncule polyanthème	EN	LCN VIb	Observée dans une nardaie de la Basseille (UG917).
<i>Salix repens</i> Saule rampant	EN	LCN VIb	Espèce très rare en Ardenne, connue de la Géronne (UG370) mais n'a pas été revue récemment (2006).
<i>Sanguisorba officinalis</i> <i>Sanguisorbe officinale</i>	EN	LCN VIb	Espèce montagnarde observée dans une prairie à Volaiville (UG413, UG415) et dans une nardaie restaurée au Beulet (UG516).
<i>Scorzonera humilis</i> Scorsonère des prés	EN	LCN VIb	Observée en 2018 à Juseret (UG339 et UG348), sur la Géronne (UG370 et UG372) et Béraumont (UG303). Plus mentionnée depuis plus de 10 ans à Lionfaing (UG006) et à Juseret (UG350).
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	EN	LCN	Espèce très rare en Ardenne méridionale. La Géronne (UG372) abrite la seule station de Haute-Sûre retrouvée en 2018.

Canneberge		VII	
<i>Viola palustris</i> Violette des marais	NT	/	Espèce relativement commune des prairies, bas-marais acides et forêts marécageuses.

1.3.2. Espèces végétales non-indigènes

On trouve dans la réserve naturelle de la Haute-Sûre plusieurs espèces végétales non indigènes (reprises en rouge dans la liste des espèces végétales au point 8.4).

Le tableau ci-dessous reprend les espèces végétales problématiques avec un potentiel invasif avéré (Branquart 2019) et des espèces qui pourraient devenir problématique à court ou moyen terme. Toutes ces espèces problématiques et surtout invasives devront idéalement être contrôlées par des mesures de gestion spécifiques afin de limiter leur expansion au sein du site.

Le potentiel invasif de chaque espèce invasive est évalué par un indice. Cet indice est composé d'une lettre représentant l'impact environnemental de l'espèce (A : faible, B : modéré, C : élevé) et d'un chiffre représentant le stade d'invasion en Belgique (0 : absent, 1 : populations isolées, 2 : distribution restreinte, 3 : largement répandue).

Espèce	Indice	Commentaires
<i>Alnus incana</i> Aulne blanc	/	Espèce avec un potentiel de colonisation important et difficile à gérer en milieu humide. Grande capacité de régénération élevée après coupe grâce à des rejets de souche et drageonnements vigoureux. Observé à Grand Pré (UG104).
<i>Aster lanceolatum</i> Aster lancéolé	A2	Espèce se propageant par rhizomes. Forme des colonies denses en milieu humide. Bien présente au Beulet (UG520).
<i>Senecio inaequidens</i> Séneçon du Cap	B3	Espèce se propageant par graines disséminées par le vent l'eau ou les animaux. Actuellement peu problématique pour les habitats naturels en Wallonie (principalement pelouses siliceuses, rochers et milieux rudéraux). Mentionnée dans une coupe forestière de la vallée de la Géronne (UG367) en 2006. Peut-être disparue à l'heure actuelle.
<i>Solidago gigantea</i> Solidage glabre	A3	Espèce se propageant par rhizomes. Forme des colonies très denses en milieu humide. Bien présente au Beulet (UG520).
<i>Spiraea alba</i> Spirée blanche	A2	Espèce se propageant par rhizomes. Forme des communautés d'arbustes très denses qui peuvent s'étendre sur de grandes surfaces. Présente à Volaville (UG409) et au Beulet (UG508).
<i>Polemonium caeruleum</i> Polémoine	/	Espèce non invasive mais qui a tendance à coloniser les milieux humides. Connue à Grand Pré (UG112) depuis plus de 10 ans, elle semble peu problématique. A surveiller.

<i>Mimulus guttatus</i> Mimule tachetée	B2	Espèce connue pour coloniser les banquettes alluviales des cours d'eau et plus rarement les habitats contigus. Mentionnée dans la Strange au niveau des UG702 à UG704 en 2006. Peut-être disparue à l'heure actuelle.
--	----	---

1.4. Faune

Une liste des espèces animales observées jusqu'à présent dans la réserve naturelle de la Haute-Sûre figure en annexe 5 du dossier de demande. Actuellement, les connaissances de la diversité animale de la réserve sont bonnes voire complètes dans plusieurs groupes. 703 espèces animales ont déjà été recensées dans la réserve. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	27	Bon
Oiseaux	98	Très bon
Reptiles	3	Bon
Amphibiens	6	Bon
Poissons	18	Très bon
Insectes - Coléoptères	50	Mauvais
Insectes - Diptères	49	Mauvais
Insectes - Hémiptères	52	Mauvais
Insectes - Hétérocères	238	Bon
Insectes - Hyménoptères	38	Mauvais
Insectes - Odonates	21	Très bon
Insectes - Orthoptères	17	Très bon
Insectes - Rhopalocères	55	Très bon
Autres insectes	5	Mauvais
Araignées	8	Mauvais
Autres arthropodes	8	Mauvais
Mollusques	10	Mauvais

1.4.1. *Espèces remarquables*

Il est utile de mettre en évidence plusieurs espèces méritant une attention particulière. Le tableau ci-dessous reprend les espèces protégées, menacées et patrimoniales, compte tenu de l'état actuel des connaissances. Il conviendra dès lors d'avoir une attention particulière à la conservation de ces espèces dans les modes de gestion de la réserve.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne ou belge et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, R : rare, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :

/	Espèce non protégée en Wallonie
LCN	Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 article 2, annexe II, annexe III et annexe IV)
HAB	Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexes II, IV et V)
OIS	Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 79/409/CEE « Oiseaux » annexe I et article 4.2)

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (cartes 6.1 à 6.46).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
Mammifères			
<i>Castor fiber</i> Castor d'Europe	LC	HAB II-IV	Bien installé (barrages) sur certains tronçons du Ruisseau de Beulet (UG510 à UG512), mentionné sur le Ruisseau de Chêne, dans la Géronne, dans la Sûre et dans la Strange. Ne pose aucun problème de voisinage actuellement.
<i>Crocidura russula</i> Musaraigne musette	LC	LCN III	Observé en 2012 dans la Géronne (U374).
<i>Felis sylvestris</i> Chat sauvage	LC	HAB IV	Observé en 2018 à Béraumont, à Bodange et dans la Basseille à proximité de la réserve.
<i>Lutra lutra</i> Loutre d'Europe	CR	HAB II-IV	Indices de présence observés il y a 12 ans dans la Géronne. L'espèce n'a plus jamais été mentionnée depuis.
<i>Meles meles</i> Blaireau d'Europe	LC	LCN III	Présence mentionnée dans la réserve à Froide Fontaine, à la Fagne de Lescheret (terrier UG247), à Maisoncelle (terrier UG324), dans la Géronne (terrier UG374) et à proximité de la réserve à Grand Pré, à Juseret et au Beulet.
<i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	EN	HAB IV	Espèce commune. Contacté au Beulet en 2016 (UG511).
<i>Muscardinus avellanarius</i> Muscardin	LC	HAB IV	DéTECTÉ en 2018 à Sûre (UG208), à la Fagne de Lescheret (UG229), à Béraumont (UG316), à Chêne, à Volaiville (UG407), au Beulet (UG511, UG519), à Menufontaine (UG602, UG608, UG619) et à Bodange (UG826).
<i>Martes martes</i> Martre des pins	LC	HAB IV	Espèce observée à proximité de la réserve (Fagne Wéry, Béraumont, Volaiville et Beulet).
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	DD	HAB IV	Espèce commune. Contacté en 2016 au Beulet (UG511).
<i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	DD	HAB IV	Pipistrelle liée à des habitats plus humides. Contacté en 2016 au Beulet (UG511).
<i>Plecotus auritus</i> Oreillard roux	VU	HAB IV	Espèce affectionnant les milieux bocagers et variés. Contacté en 2012 à Bodange (près de l'UG825).
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	LC	LCN III	Espèce commune

Oiseaux			
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	NT	OIS I	Nicheur probable et régulier dans la réserve. Observé récemment sur le Ruisseau de Juseret, sur la Géronne, sur la Strange, sur le Ruisseau du Beulet, sur la Sûre à Sûre, à la Fagne de Lescheret, à Volaiville, à Menufontaine et à Bodange.
<i>Ardea alba</i> Grande aigrette	NE	OIS I	Hivernant/migrateur. Nourrissage dans la réserve.
<i>Ciconia nigra</i> Cigogne noire	VU	OIS I	Nicheur régulier dans les alentours et nourrissage dans la réserve. Observations récentes à Sûre, à la Fagne de Lescheret, à Bodange et dans la Basseille.
<i>Corvus corax</i> Grand corbeau	VU	LCN art. 2	Espèce fréquentant la réserve vraisemblablement en nourrissage.
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	VU	LCN art. 2	Nicheur régulier dans les alentours. Contacté récemment à Béraumont, Menufontaine, à Bodange et dans la Basseille.
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	LC	OIS I	Nicheur régulier dans les alentours et nourrissage probable dans la réserve.
<i>Gallinago gallinago</i> Bécassine des marais	CR	OIS Art. 4.2	Hivernant/migrateur régulier dans la réserve. Observations récentes à la Fagne de Lescheret (UG262), à Maisoncelle (UG320), à Juseret (UG339), dans la Géronne (UG370 à UG373) et au Beulet (UG518).
<i>Jynx torquilla</i> Torcol fourmilier	EN	OIS I	Migrateur en halte.
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	VU	OIS I	Nicheur régulier dans la réserve. Observations récentes à la Fagne de Lescheret (UG247, UG259), à Béraumont (UG308, UG316), à Juseret (UG331), dans la Géronne (UG364, UG367 à UG374), à Volaiville (UG421), au Beulet (UG514 à UG518), à Bodange (UG804 à UG811, UG815), dans la Strange (UG702) et dans la Basseille (UG915, UG918).
<i>Lanius excubitor</i> Pie-grièche grise	VU	OIS Art. 4.2	Reproductions récentes à Béraumont (UG303), dans la Géronne (UG367 à UG374), au Beulet (UG514 à UG518). Reproductions probables en 2009 dans la Basseille. Hivernages observés récemment à Béraumont (UG314), dans la Géronne (UG361 à UG367) et à Bodange (UG804, UG816).
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	VU	OIS I	Migrateur en halte.
<i>Lymnocyptes minimus</i> Bécassine sourde	NE	OIS Art. 4.2	Hivernant/migrateur irrégulier dans la Géronne en très petit nombre (UG372).
<i>Milvus migrans</i> Milan noir	EN	OIS I	Nicheur probable au sud de Juseret en 2017. Nourrissage probable dans la réserve.

<i>Milvus milvus</i> Milan royal	VU	OIS I	Nicheur régulier dans la Haute-Sûre et une majeure partie de ses affluents. Nourrissage probable dans toute la réserve.
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	LC	OIS I	Nicheur régulier dans la zone. Observations récentes à la Fagne de Lescheret, au Beulet, à Bodange et dans la Basseille.
<i>Saxicola rubetra</i> Tarier des prés	CR	OIS I	Migrateur en halte.
<i>Streptopelia turtur</i> Tourterelle des bois	VU	LCN Art. 2	Nicheur probable dans la réserve. Contactée récemment à proximité de la Fagne Wéry, à Rosière (UG013), à Grand Pré (UG104), à Maisoncelle (UG321), dans la Géronne (UG365, UG374), au Beulet (UG518), à Menufontaine (UG605), dans la Strange (UG707), à Bodange (UG805, UG815, UG819) et dans la Basseille (UG901, UG918).

Reptiles

<i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	LC	LCN III	Espèce commune probablement dans toute dans la réserve. Observé à Chêne, au Beulet, à Menufontaine et à Bodange.
<i>Natrix helvetica</i> Couleuvre à collier	VU	LCN IIb	Mentionnée uniquement à Bodange (UG823) en 2016.
<i>Zootaca vivipara</i> Lézard vivipare	LC	LCN III	Espèce commune dans toute la réserve.

Amphibiens

<i>Pelophylax kl. esculenta</i> Grenouille verte	LC	HAB IV	Espèce commune. Reproduction observée à la Fagne de Lescheret (UG259), à Bodange (UG817) et probable dans les autres plans d'eau de la réserve.
<i>Pelophylax lessonae</i> Grenouille de Lessona	LC	HAB IV	Espèce commune. Reproduction observée à Lionfaing (UG003), à Grand Pré (UG110), à la Fagne de Lescheret (UG262), dans la Géronne (UG367) et probable dans les autres plans d'eau de la réserve.
<i>Rana temporaria</i> Grenouille rousse	LC	NAT V	Espèce très commune. Reproduction observée à Chêne (UG331, UG332), à Grand Pré (UG114), à la Fagne de Lescheret (UG243), dans la Géronne (UG369), au Beulet (UG518), à Bodange (UG807) et probable partout ailleurs.
<i>Ichthyosaura alpestris</i> Triton alpestre	LC	LCN IIb	Espèce très commune. Reproduction observée à Grand Pré (UG110) et probable partout ailleurs.
<i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	LC	LCN IIb	Espèce très commune. Reproduction observée à Grand Pré (UG110) et probable partout ailleurs.
<i>Bufo bufo</i> Crapaud commun	LC	LCN III	Espèce très commune. Reproduction probable dans les plans d'eau de la réserve.

Poissons			
<i>Alburnoides bipunctatus</i> Ablette spirilin	VU	LCN IV	Espèce menacée observée dans la Sûre à Volaiville (à proximité de l'UG401) et à Menufontaine (à proximité de l'UG606).
<i>Anguilla anguilla</i> Anguille d'Europe	EN	/	Espèce menacée observée dans la Sûre à Volaiville (à proximité de l'UG401).
<i>Barbus barbus</i> Barbeau	VU	HAB v	Espèce menacée observée dans la Sûre à Volaiville (à proximité de l'UG401) et à Menufontaine (à proximité des UG606 et UG613).
<i>Chondrostoma nasus</i> Hotu	VU	LCN IV	Espèce menacée observée dans la Sûre à Menufontaine (à proximité de l'UG606).
<i>Cottus gobio</i> Chabot	VU	HAB II	Espèce menacée observée dans la Sûre à Volaiville (à proximité de l'UG401), à Menufontaine (à proximité de l'UG606) et à Bodange (à proximité de l'UG816).
<i>Lampetra planeri</i> Lamproie de Planer	VU	HAB II	Espèce menacée observée dans la Sûre à la Fagne de Lescheret (à proximité de l'UG249), à Volaiville (à proximité de l'UG401), et à Menufontaine (à proximité de l'UG606).
<i>Squalius cephalus</i> Chevaine	VU	/	Espèce menacée observée dans la Sûre à Sûre (à proximité de l'UG208), à Volaiville (à proximité de l'UG401) et à Menufontaine (à proximité de l'UG606).
<i>Thymallus thymallus</i> Ombre commun	VU	HAB v	Espèce menacée observée dans la Sûre à Menufontaine (à proximité de l'UG606).
Papillons de jour			
<i>Argynnis aglaja</i> Grand nacré	EN	/	Quelques populations récemment contactées au Beulet (UG518), à Menufontaine (UG613), dans la Basseille (UG905, UG912, UG914, UG917) et à Bodange (UG803, UG804, UG811). Plus revu depuis plus de 10 ans dans la Géronne (UG370).
<i>Boloria eunomia</i> Nacré de la bistorte	VU	LCN IIb	Quelques populations récemment contactées à la Fagne Wéry (à proximité de l'UG008), à Béraumont (UG308), à Chêne (UG331), à la Fagne de Lescheret (UG241, UG245), à Juseret (UG339), dans la Géronne (UG370, UG373), à Volaiville (UG404, UG413, UG421), au Beulet (UG513, UG520) et à Bodange (UG807, UG812). Plus revu depuis plus de 5 ans à Grand Pré (à proximité de l'UG112), à Sûre (UG206, UG216), à la Fagne de Lescheret (UG259), à Maisoncelle (UG317), à Juseret (UG351) et à Menufontaine (UG614). Plus revu depuis 10 ans dans la Basseille.
<i>Cupido argiades</i> Azuré du trèfle	RE	/	Espèce de retour en Wallonie après disparition, en progression. Observée dans la Basseille et à Bodange.
<i>Coenonympha arcania</i> Céphale	VU	/	Plusieurs populations récemment contactées dans la Géronne, à Volaiville, au Beulet, à Menufontaine, dans la Strange, à Bodange et dans la Basseille. Plus revue depuis plus de 10 ans à Juseret.
<i>Erebia medusa</i> Moiré franconien	VU	LCN IIb	Espèce en très forte régression en Ardenne et dans la réserve. Une seule observation récente en 2018 à Volaiville (UG417). Plus revu depuis plus de 5 ans à Bodange (UG811, UG828) et depuis

			plus de 10 ans à Chêne (UG331), à Juseret (UG349) et dans la Basseille.
<i>Issoria lathonia</i> Petit nacré	LC	LCN IIb	Espèce relativement commune dans la réserve.
<i>Lycaena helle</i> Cuivré de la bistorte	VU	HAB II-IV	Nombreuses populations récemment contactées à la Fagne Wéry (UG008), au Grand Pré (UG113, UG114, UG116), à Sûre (UG201, UG203, UG208, UG210), à la Fagne de Lescheret (UG225, UG241, UG245, UG249), à Beraumont (UG307, UG308, UG312, UG314), à Chêne (UG328, UG331), à Maisoncelle (UG317), à Juseret (UG339, UG348), dans la Géronne (UG357, UG358, UG368, UG370, UG373), à Volaille (UG413, UG417, UG421, UG422), au Beulet (UG520), à Menufontaine (UG617), à Bodange (UG812) et dans la Basseille (UG913, UG916, UG917). Plus revu depuis plus de 10 ans à Rosière et à Grand Pré en amont (UG110).
<i>Lycaena hippothoe</i> Cuivré écarlate	VU	/	Plusieurs populations récemment contactées à Grand Pré (à proximité de l'UG112), à Beraumont (UG303), à Juseret (UG339), à Chêne (UG331), à Volaille (UG409), dans la Géronne (UG367), au Beulet (UG508), dans la Basseille (UG905, UG912, UG917, UG919) et à Bodange (UG804, UG807 et UG811).
<i>Melitaea athalia</i> Mélitée des mélampyres	VU	LCN IIb	Espèce devenue très rare en Ardenne. L'espèce semble se maintenir localement (observations récentes) au Beulet (UG520), dans la Basseille (UG905, UG912, UG914, UG917, UG919) et à Bodange (UG811).
<i>Pyrgus malvae</i> Hespérie de la mauve	VU	/	Espèce plutôt commune à divers endroits de la réserve.
<i>Satyrium ilicis</i> Thécla de la yeuse			Thécla très rare en Ardenne lié au chêne, observé pour la première fois en 2018 à Bodange (UG804) puis en 2019 au Beulet (UG505).

Papillons de nuit

<i>Endothenia nigricostana</i>	/	/	Volaille (UG408)
<i>Macaria signaria</i> Philobie des pins	/	/	Volaille (UG408)
<i>Mirificarma interrupta</i>	/	/	Fagne de Lescheret (UG242), Bodange (UG804)
<i>Mompha idaei</i>	/	/	Fagne de Lescheret (UG257)
<i>Nemophora minimella</i>	/	/	Géronne (UG373)

Libellules

<i>Gomphus vulgatissimus</i> Gomphe vulgaire	EN	LCN IIb	Mentionnée en 2010 et 2011 à la Strange (UG705), à la Fagne de Lescheret (UG251, UG259), à Menufontaine en 2010 (UG623) et en 2006 à Bodange.
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	VU	/	Mentionnée de la Strange en 2006 et de Menufontaine en 2010 (UG623).

Gomphe à forceps			
Orthoptères			
<i>Oedipoda caerulescens</i> Oedipode turquoise	LC	LCN IIb	Espèce commune thermophile observée au Beulet (UG515).
<i>Oecanthus pellucens</i> Grillon d'Italie	R	/	Espèce thermophile en expansion observée à Grand Pré (UG115).
<i>Pseudochorthippus montanus</i> Criquet palustre	VU	/	Espèce rare des prés humides observée à Grand Pré (UG206), à Juseret (UG339) et dans la Géronne (UG370)
Coléoptères			
<i>Coccinella hieroglyphica</i> Coccinelle à hiéroglyphes	VU	LCN IIb	Coccinelle rare des landes observée dans la Basseille (UG917) et à la Fagne de Lescheret (UG262).
<i>Coccinula 14-pustulata</i> Coccinule	VU	/	Coccinelle des milieux secs observée à Grand Pré (UG115), au Beulet (UG516), dans la Basseille (UG917) et à Bodange (UG804).
<i>Gaurotes virginea</i>	/	/	Longicorne boréo-montagnard rare en Wallonie observé à Sûre (UG116) et à Volaille à proximité de la réserve.
Hyménoptères			
<i>Andrena hattorfiana</i> Andrène de la knautie	LC	/	Andrène peu commune et oligolectique, liée aux Dipsacaceae. Observée à Volaille (UG409).
<i>Andrena rosae</i> Andrène rosée	LC	/	Andrène peu commune et oligolectique, liée aux Apiaceae. Observée au Beulet (UG520).
<i>Bombus cryptarum</i> Bourdon cryptique	EN	?	Bourdon rare observé à Grand Pré (UG110) et à Juseret (UG348, UG351) et dans la Géronne (UG367).
<i>Bombus ruderarius</i> Bourdon rudéral	EN	/	Bourdon rare observé dans la Géronne (UG370) et à Volaille (UG415).
<i>Bombus ruderatus</i> Bourdon des friches	CR	/	Bourdon excessivement rare au bord de l'extinction en Belgique. Observé à Bodange (UG807).
<i>Bombus rupestris</i> Bourdon rupestre	EN	/	Bourdon rare et localisé. Observé à proximité de la réserve à Volaille (UG419) et dans la Basseille (UG910).
<i>Bombus soroensis</i> Bourdon danois	VU	/	Espèce rare en Belgique localisé au sud du pays. Observé à Volaille (UG405 et UG415) et dans la Basseille (UG914).

<i>Bombus veteranus</i> Bourdon vétéran	CR	LCN IIb	Bourdon très rare, localisé au sud du pays. Observé à Maisoncelle (UG317), dans la Géronne (UG370 et UG372) et à Volaille (UG415)
<i>Trachusa byssina</i> Trachuse commune	LC	LCN IIb	Abeille protégée observée à Volaille (UG413 et UG415) et à Bodange (UG811).

Hémiptères

<i>Criocoris crassicornis</i>	/	/	Punaise très rare en Wallonie observée à Bodange en 2018 (UG811).
-------------------------------	---	---	---

Diptères

<i>Eristalis jugorum</i>	/	/	Syrphe très rare en Wallonie observé dans la Basseille en 2018 à proximité de l'UG917.
<i>Microdon myrmicae</i>			Syrphe très rare en Wallonie observé à Sûre en 2018 (UG206).
<i>Rhingia rostrata</i>	/	/	Syrphe très rare en Wallonie observé dans la Basseille en 2018 à proximité de l'UG917.
<i>Sericomyia bombiformis</i>	/	/	Syrphe très rare en Wallonie observé dans la Basseille en 2018 (UG917).
<i>Sericomyia superbiens</i> Soyeuse chuchotante	/	/	Syrphe rare en Wallonie observé dans la Basseille en 2018 (UG917).

Mollusques

<i>Helix pomatia</i> Escargot de Bourgogne	/	HAB V	Espèce commune
<i>Margaritifera margaritifera</i> Moule perlière	/	HAB II-IV	Moule d'eau douce très menacée dans la Haute-Sûre. Elle pourrait y avoir déjà disparue. Observée plus récemment dans la Sûre à Menufontaine (en 2011 en bordure de l'UG613) et à Bodange (en 2011 en bordure de l'UG823). Mentionnée en 2003 dans la Géronne et dans la Sûre à Volaille.
<i>Unio crassus</i> Mulette épaisse	/	HAB II-IV	Moule d'eau présente dans la Sûre au niveau de la Fagne de Lescheret (en 2016 en bordure de l'UG259), à Menufontaine (en 2015 en bordure de l'UG617) et Bodange (en 2019 en bordure de l'UG815 et en 2015 en bordure de l'UG823). Mentionnée en 2003 dans la Géronne et dans la Sûre en aval de Sûre et à Volaille.

1.4.2. Espèces animales non-indigènes

On trouve dans la réserve de la Haute-Sûre quelques espèces animales non indigènes (reprises en rouge dans la liste des espèces animales au point 8.6).

Le tableau ci-dessous reprend les espèces animales problématiques avec un potentiel invasif avéré (Branquart 2019). En cas de présence d'espèces invasives très problématiques pour la conservation

des espèces de la réserve, des mesures de gestion spécifiques devront être mises en place afin de les éliminer.

Le potentiel invasif de chaque espèce invasive est évalué par un indice. Cet indice est composé d'une lettre représentant l'impact environnemental de l'espèce (A : faible, B : modéré, C : élevé) et d'un chiffre représentant le stade d'invasion en Belgique (0 : absent, 1 : populations isolées, 2 : distribution restreinte, 3 : largement répandue).

Espèce	Indice	Commentaires
<i>Branta canadensis</i> Bernache du Canada	A3	Non problématique dans la réserve. Observée à Bodange en 2016.
<i>Harmonia axyridis</i> Coccinelle asiatique	A3	Probablement très répandue dans la réserve. Mentionnée dans ou à proximité à Grand Pré, au Beulet et à Bodange.
<i>Ondatra zibethicus</i> Rat musqué	A3	Probablement très répandu dans la réserve. Mentionné dans ou à proximité de la réserve à Chêne, dans la Géronne, à Volaiville, et à Menufontaine.
<i>Procyon lotor</i> Raton laveur	A2	Probablement très répandu dans la réserve. Mentionné dans ou à proximité à Sûre, à la Fagne de Lescheret, à Juseret, à Volaiville, au Beulet, à Menufontaine et à Bodange.

1.1. Fonge

D'après les données disponibles, aucune espèce de champignons n'a été recensée au sein de ce site. Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée.

1.2. Interactions avec le réseau Natura 2000

Une majeure partie de la réserve (88 %) est située au sein du réseau Natura 2000 (périmètre 2016 post-arrêté de désignation) dans le site BE34039 « Haute-Sûre » (voir point 8.1 cartes 4.1 à 4.5). Notons que quelques modifications du périmètre ultérieures à l'arrêté de désignation de ce site Natura 2000 ont été réalisées suite au projet LIFE Herbages intégrant la réserve à 89 % dans le réseau.

La richesse de cette vallée est exceptionnelle en termes de nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

20 habitats d'intérêt communautaire sont rencontrés dans ce site de même qu'au sein de la réserve (les habitats prioritaires sont marqués d'une astérisque*) :

Code Natura 2000	Habitat
3130	Plans d'eau oligo-mésotrophes avec végétation amphibie
3160	Lacs et mares dystrophes naturels
3260	Cours d'eau avec végétation aquatique
4010	Landes humides
4030	Landes sèches
6230*	Nardaies
6410	Prairies maigres oligotrophes
6430	Mégaphorbiaies rivulaires et ourlets nitrophiles
6510	Prairies de fauche de l'Arrhenatherion
7120	Tourbières hautes dégardées
7140	Tourbières de transition et tremblantes
8150	végétation des éboulis siliceux
8220	Végétation des rochers siliceux
9110	Hêtraies à luzule

9130	Hêtraies neutrophiles
9160	Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies
9180*	Forêts de ravins et de pente
9190	Chênaies-boulaies à molinie
91D0*	Tourbières boisées
91E0*	Forêts alluviales

21 espèces de la directive « Habitats, faune et flore », dont 9 ayant justifié la désignation de ce site, ont été observées au sein de la réserve.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe
1029	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	II et IV
1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	II et IV
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	II
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	II
1109	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	V
1207	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	IV
1210	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	V
1213	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V
1309	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	II et IV
1317	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	II et IV
1326	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	II et IV
1330	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	II et IV
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	II et IV
1341	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	IV
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	II et IV
1363	Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	IV
1357	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	V

1409	Sphaignes	<i>Sphagnum</i> spp.	V
1762	Arnica de montagnes	<i>Arnica montana</i>	V
4038	Cuivré de la bistorte	<i>Lycaena helle</i>	II et IV
5085	Barbeau	<i>Barbus barbus</i>	V

Finalement, 12 espèces de la Directive « Oiseaux », dont 11 ayant justifié la désignation de ce site, ont déjà été observées dans la réserve naturelle ou à proximité immédiate.

Code Natura 2000	Nom français	Nom latin	Annexe/article
A027	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Ann. I
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Ann. I
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivore</i>	Ann. I
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Ann. I
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Ann. I
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Ann. I
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Art. 4.2
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Art. 4.2
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Ann. I
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Ann. I
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Ann. I
A340	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Art. 4.2

2. Gestion

2.1. Historique de gestion

Le tableau ci-dessous reprend les gestions récurrentes et les travaux de restaurations opérés depuis l'acquisition des parcelles et depuis la digitalisation des informations concernant la gestion de la réserve naturelle. La cartographie des unités de gestion se trouve au point 8.1. (cartes 6.1 à 6.46).

UG	Gestion récurrente	Restaurations/aménagements
Lionfaing		
UG005	2008 à 2018 Pâturage bovin partiel	
UG006	2008 à 2018 Pâturage bovin	
Rosière		
UG012	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG013	2016 à 2018 Pâturage bovin	
Grand Pré		
UG107	2015 à 2018 Fauche + pâturage bovin (regain)	
UG115	2017 à 2018 Pâturage bovin	2015 Déboisement (LIFE Herbages) 2016 Broyage, semis (Elsenborn/Saint-Hubert), pose de clôtures (LIFE Herbages)
UG116	2010 à 2018 Pâturage bovin	
Sûre		
UG205	2016 à 2018 Fauche et/ou pâturage bovin	
UG206	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG207	2013-2018 Fauche 2012-2014-2015-2016-2017 Pâturage bovin	
UG208	2011 à 2018 Fauche	
UG210	2012-2014-2017-2018 Fauche 2013 Pâturage bovin	
UG214		2010 Déboisement (LIFE Loutre)
UG216	2012 à 2018 Pâturage bovin	2010 Déboisement (LIFE Loutre)
UG220	2016 à 2017 Pâturage bovin 2018 Fauche	
Fagne de Lescheret		
UG225	2011 à 2018 Pâturage bovin	
Froide Fontaine		
UG235	2007 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule Perlière)

Fagne de Lescheret		
UG243	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG244	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG245	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG246		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG247		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG248		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG259		2010 Creusement de mares (PN Haute-Sûre et Forêt d'Anlier)
UG261	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG262	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG264	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG265	2006 à 2018 Pâturage bovin	
Béraumont		
UG301	2012 Pâturage bovin	2008 Débroussaillage, pose de clôtures (LIFE Arnika) 2011-2014-2018 Débroussaillage de ligneux 2016 Gestion des massettes 2017 Restauration
UG302		2011 Débroussaillage de ligneux
UG303	2009-2010-2015-2016-2018 Débroussaillage de ligneux	
UG305	2010-2016-2017-2018 Fauche	2008 Mulchage partiel (LIFE Arnika) 2010 Débroussaillage de ligneux
UG308	2008-2010-2016-2017 Débroussaillage de ligneux	2007 Mise à blanc partielle 2012 Mise à blanc partielle
UG309	2017-2018 Fauche	
UG311	2008-2012-2013-2014-2017-2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG312	2008-2012-2013-2014-2017-2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)

UG315		2007 Mise à blanc, peignage, andainage (LIFE Moule perlière)
Maisoncelle		
UG317	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG318	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG319	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG320	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG321	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG322	2012 à 2018 Pâturage bovin	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG323	2012 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière) 2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG324		
UG325	2012 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière) 2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG326		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG327		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
Chêne		
UG329		2018 Gyrobroyage (LIFE Herbages)
UG330		
UG331	2007 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement partiel et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière) 2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG332		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG333		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG334	2007 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière) 2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
Juseret		

UG336			
UG337			
UG338			
UG339	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2008 Mulchage, fraisage, débroussaillage de ligneux (LIFE Arnika) 2009 Réparation de clôtures
UG340	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2009 Réparation de clôtures
UG341	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2009 Réparation de clôtures
UG342	2015 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2016 Gyrobroyage, étrépage, fraisage, hersage, semis graines 6230 (Elsenborn/Saint-Hubert) (LIFE Herbages)
UG345	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2009 Réparation de clôtures
UG347	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2009 Réparation de clôtures
UG348	2006 à 2018 (chevaux)	Pâturage équin	2008 Mulchage, fraisage, débroussaillage de ligneux (LIFE Arnika) 2009 Réparation de clôtures
UG351	2007-2008-2012-2013 2016-2017	Pâturage ovin Pâturage équin (ânes)	
UG352	2006 à 2018	Pâturage ovin	
Géronne			
UG357	2007 à 2018	Pâturage bovin	
UG358	2007 à 2018	Pâturage bovin	
UG359	2007 à 2018	Pâturage bovin	
UG360	2007 à 2018	Pâturage bovin	
UG361	2007 à 2018	Pâturage bovin	2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (Life moule perlière)
UG362	2011 à 2018	Pâturage bovin	2006 Pose de clôture (Life moule perlière)
UG363	2011 à 2018	Pâturage bovin	2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (Life moule perlière)
UG364	2011 à 2018	Pâturage bovin	2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (Life moule perlière)

UG367	2007 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (Life moule perlière) 2006 Creusement d'une mare
UG369		2018 Coupe des peupliers
UG370	2006 à 2018 Pâturage bovin	2008 Mulchage, fraisage, étrépage, creusement d'une mare (LIFE Arnika)
UG372	2010 Fauche manuelle	2008 Fraisage, étrépage (LIFE Arnika) 2014 Etrépage, renforcement station d' <i>Arnica montana</i> par plantations (LIFE Herbages)
UG373	2008 Débroussaillage de ligneux 2018 Fauche	2008 Mulchage (LIFE Arnika)
UG374	2012, 2018 Fauche	
Volaille		
UG401	2018 Fauche + pâturage équin regain (chevaux)	
UG409	2018 Pâturage équin regain (chevaux)	
UG410	2012 Pâturage bovin	2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (Life moule perlière)
UG412		2006 Déboisement épicéas (Life moule perlière)
UG413	2011, 2012 Pâturage bovin 2013, 2015 à 2018 Fauche 2014 Fauche + pâturage bovin regain	2018 Réparation de clôtures
UG414	2011 Pâturage bovin 2013 à 2015 Fauche	2018 Réparation de clôtures
UG415	2011 Pâturage bovin 2013 à 2015 Fauche	2018 Réparation de clôtures
UG417	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG420	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG421	2015 à 2018 Pâturage bovin	
UG422	2015 à 2018 Pâturage bovin	
Beulet		
UG502	2006 à 2008, 2018 Pâturage bovin	

	2012, 2014 à 2017 Fauche	
UG505	2017 Pâturage bovin	2016 Coupe sélective, gyrobroyage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn, Saint Hubert, frontière allemande et Légglise), pose de clôtures (LIFE Herbages)
UG508	2017 Pâturage bovin	2016 Coupe sélective, gyrobroyage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn et Saint Hubert), pose de clôtures (LIFE Herbages) 2017, 2018 Fauche de restauration (LIFE Herbages)
UG510		2010 Mise à blanc partielle (LIFE Loutre)
UG514		2014 Etrépage, plantations <i>d'Arnica montana</i> (LIFE Herbages) 2017 Coupe sélective, gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn, Saint Hubert, frontière allemande et Légglise) (LIFE herbages) 2018 Fauche de restauration (LIFE herbages) 2019 Pose de clôtures (LIFE herbages)
UG515		2014 Etrépage, plantations <i>d'Arnica montana</i> (LIFE Herbages) 2016 Mise à blanc, gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn, Saint Hubert, frontière allemande et Légglise) (LIFE herbages) 2017 Ramassage résidus de broyage, mulchage des genêts (LIFE herbages) 2018 Fauche de restauration partie nord (LIFE herbages) 2019 Pose de clôtures (LIFE herbages)
UG516		2016 Coupe à blanc, gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn, Saint Hubert, frontière allemande et Légglise) (LIFE herbages) 2017 Ramassage résidus de broyage, mulchage des genêts (LIFE herbages) 2018 Fauche de restauration partie nord (LIFE herbages) 2019 Pose de clôtures (LIFE herbages)
UG517		2016 Coupe à blanc, gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn, Saint Hubert, frontière allemande et Légglise) (LIFE herbages) 2017 Ramassage résidus de broyage 2018 Fauche de restauration (LIFE herbages)
UG518	2015 à 2018 Fauche	2007 Mise à blanc (LIFE Moule perlière) 2014 Peignage, andainage, gyrobroyage, passage rouleau, semis 6510 (LIFE herbages)

UG520		2007 Mise à blanc partie sud (LIFE Moule perlière)
Menufontaine		
UG607		2018 Fauche de restauration (LIFE Herbages)
UG609	2006 à 2018 Fauche	
UG611	2011 Fauche (2/3 sud)	
UG613	2006 à 2018 Fauche	
Strange		
UG701		2006 Déboisement, peignage des rémanents et pose de clôture (LIFE moule perlière)
UG702	2012 à 2018 Pâturage bovin	2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE moule perlière)
UG703		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG704		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG705		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
Bodange		
UG803		2009 Mise à blanc 2014 Broyage, semis 6230 (origine aérodrome Bertrix) (LIFE Herbages) 2015 Fauche partielle de restauration (LIFE Herbages) 2016 Gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn et Saint Hubert), plantations d' <i>Arnica montana</i> (LIFE Herbages)
UG804		2009 Mise à blanc 2014 Broyage, semis 6230 (origine aérodrome Bertrix) (LIFE Herbages) 2015 Fauche de restauration (LIFE Herbages) 2016 Gyrobroyage, étrépage, fraisage, semis 6230 (Elsenborn et Saint Hubert), plantations d' <i>Arnica montana</i> (LIFE Herbages)
UG806		2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière)
UG807		2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière) 2010 Coupe de genêts
UG808		2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière)

UG809		2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière)
UG811	2011 à 2018 Pâturage équin (chevaux)	2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière) 2012 Débroussaillage des ligneux
UG812		2006 Mise à blanc (LIFE Moule perlière)
UG814		2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière)
UG815	2012 à 2014, 2016 Pâturage équin (chevaux) 2015 Fauche	2006 Déboisement et peignage des rémanents (LIFE Moule perlière) 2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG816	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG817	2010 à 2018 Pâturage équin (chevaux)	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG818	2010 à 2018 Pâturage équin (chevaux)	2007 Pose de clôtures (LIFE Moule perlière)
UG819	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG820	2006 à 2018 Pâturage bovin	
UG825	2006 à 2008, 2010, 2014 à 2018 Fauche 2009, 2013 Fauche + pâturage bovin regain 2012 Pâturage bovin	
UG826	2006 à 2008, 2014 à 2017 Fauche 2009, 2012, 2013 Fauche + pâturage bovin regain 2018 Pâturage bovin	
UG827		2010 Mise à blanc

2.2. Objectifs de la gestion

2.2.1. Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

Caractéristiques biologiques (communautés, flore, faune)	
Habitats aquatiques des eaux courantes	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des habitats d'eaux courantes avec leur flore patrimoniale (habitat d'intérêt communautaire 3260). Mollusques d'eau douce d'intérêt communautaire. Poissons des eaux courantes d'intérêt patrimonial et communautaire.

	Présence de la loutre au début du 21 ^e siècle.
Habitats aquatiques des eaux stagnantes	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des habitats d'eaux stagnantes avec leur flore patrimoniale (habitats d'intérêt communautaire 3130 et 3160). Amphibiens d'intérêt patrimonial et communautaire.
Habitats prairiaux humides et mésophiles	Communautés végétales d'intérêt patrimonial des prés humides et mésophiles avec leur flore patrimoniale (habitats d'intérêt communautaire 6410 et 6510). Oiseaux nicheurs et hivernants. Papillons de jour d'intérêt patrimonial et communautaire. Hyménoptères d'intérêt patrimonial.
Habitats agro-pastoraux anciens	Communautés végétales d'intérêt patrimonial des landes et des nardaies avec leur flore patrimoniale (habitats d'intérêt communautaire 4010, 4030 et 6230).
Habitats ouverts tourbeux	Communautés végétales d'intérêt patrimonial des bas-marais acides, tourbières de transition et tourbières hautes avec leur flore patrimoniale (habitats d'intérêt communautaire 7120 et 7140).
Habitats ouverts alluviaux et marécageux	Communautés végétales des habitats ouverts alluviaux et marécageux (habitat d'intérêt communautaire 6430). Oiseaux nicheurs et hivernants.
Habitats forestiers	Communautés végétales d'intérêt patrimonial et communautaire des massifs forestiers humides et mésophiles (habitats d'intérêt communautaire 9110, 9130, 9160, 9180, 9190, 91D0 et 91E0). Oiseaux nicheurs.
Caractéristiques physiques (géologie, relief, ...)	
Paysage	Paysage typique ardennais, comprenant des vallées tantôt ouvertes et de faible relief, tantôt fermées et encaissées. Panorama remarquable depuis de nombreux points de vue.
Caractéristiques culturelles	
Usages agricoles anciens	Nardaies, landes et prairies de fonds de vallées, vestiges paysagers de pratiques agropastorales et agricoles anciennes. Présence relictuelle de canaux d'abissage, vestiges de pratiques agricoles anciennes.
Patrimoine bâti	Présence dans le bassin de la Haute-Sûre de quelques anciens moulins à proximité de la réserve.

2.2.2. Objectifs opérationnels de gestion

Objectif 1.

Restauration et conservation de milieux prairiaux

Restaurer et conserver une diversité de milieux prairiaux humides et mésophiles de haute valeur biologique, et les espèces animales et végétales menacées associées.

Objectif 2.**Restauration et conservation des nardaies et des landes**

Conserver et restaurer les nardaies, milieux agro-pastoraux anciens de haute valeur biologique, et les espèces animales et végétales menacées associées.

Objectif 3.**Restauration et conservation de milieux tourbeux et paratourbeux**

Conserver et restaurer une diversité de milieux tourbeux et paratourbeux de haute valeur biologique, et les espèces animales et végétales menacées associées.

Objectif 4.**Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux**

Conserver et restaurer les milieux ouverts alluviaux et marécageux de la réserve, et les espèces animales menacées associées.

Objectif 5.**Restauration et conservation de la dynamique naturelle des cours d'eau**

Restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau du bassin de la Sûre, conserver et restaurer les habitats terrestres contigus favorables aux espèces animales menacées associées.

Objectif 6.**Conservation, entretien et création de plans d'eau**

Assurer le maintien et le développement de groupements aquatiques des eaux stagnantes et de leur faune associée, et creusement de nouvelles mares.

Objectif 7.**Conservation des massifs forestiers**

Conserver les massifs forestiers de la réserve, en particulier les forêts de pente, les forêts marécageuses, les forêts tourbeuses et les forêts alluviales.

2.1. Modalité de gestion

2.1.1. Modes de gestion

Dans cette section sont envisagées les mesures de gestion préconisées à prendre par gamme d'habitats en fonction des objectifs opérationnels définis à la section précédente.

Objectif 1.

Restauration et conservation de milieux prairiaux

Objectif poursuivi

La restauration et la conservation des prairies doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats. Cela comprend la mise en place d'une gestion conservatoire des prairies en bon état de conservation et la mise en place de mesures de restauration spécifiques pour les parcelles en moins bon état.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques, et particulièrement pour les espèces patrimoniales de papillons de jour et d'abeilles.

Cela comprend également la conservation et le développement d'éléments d'écotone et structurants tels que les haies, les fourrés et les arbres isolés permettant l'accroissement de la diversité biologique des prairies.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : prairies humides oligotrophes (6410), prairies humides de fauche, prairies maigres pâturées, prairies de fauche mésophiles (6510), prairie abandonnée à reine des prés
- Diversité d'habitats souvent en mosaïque (entre habitats prairiaux ou avec d'autres)
- Plusieurs parcelles en cours de restauration
- Présence de plantes menacées et protégées : *Alchemilla filicaulis*, *Carex pulicaris*, *Dactylorhiza maculata*, *Dactylorhiza majalis*, *Platanthera montana*, *Sanguisorba officinalis*, *Scorzonera humilis*
- Présence d'espèces patrimoniales d'oiseaux nicheurs et en nourrissage : pie-grièche écorcheur, pie-grièche grise, cigogne noire, milan noir et milan royal
- Présence d'espèces patrimoniales d'oiseaux hivernants : grande aigrette, bécassines des marais et sourde, busard Saint-Martin
- Présence d'espèces patrimoniales de papillons de jour : *Lycaena helle*, *Lycaena hippothoe*, *Argynnis aglaja*, *Boloria eunomia*, *Erebia medusa* et *Melitaea athalia*
- Présence d'espèces patrimoniales de bourdons : *Bombus ruderatus*, *Bombus veteranus*, *Bombus ruderarius*, *Bombus cryptarum*, *Bombus soroeensis*
- Nombreuses parcelles enclavées et isolées ou faiblement accessibles

- Présence éventuelle du castor

Gestion préconisée et proposée

Dans la réserve de la Haute-Sûre, les habitats prairiaux de la réserve sont souvent en mosaïque ou contigus à d'autres types d'habitats (nardaies, magnocariçaies ou mégaphorbiaies), ce qui complique les modes de gestion. Il est important de noter qu'une diversité de modes de gestion permet également une certaine hétérogénéité de structures de végétation, amenant de la diversité biologique. Dans cette optique, chaque habitat sera géré en fonction du contexte de la parcelle dans lequel il se trouve, des habitats contigus et des espèces patrimoniales qu'il contient. Il s'agira donc d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité, ce qui impliquera plusieurs modes de gestion différents.

Une partie des habitats prairiaux de la réserve sont des **prairies de fauche mésophiles** pour lesquelles la fauche est le mode de gestion recommandé. En effet, il est particulièrement important de maintenir un régime régulier de fauche pour les parcelles dont la gestion historique est justement la fauche annuelle. Il est également important d'exporter le produit de fauche de manière à conserver le caractère mésophile (maigre) de la prairie. En effet, en cas de fauche sans exportation, l'accumulation de la végétation et les retombées atmosphériques pour les prairies mésophiles, ajoutées aux remontées de nappes aquifères et aux débordements de cours d'eau pour les prairies humides, provoquent un enrichissement du sol. Il s'ensuit alors une banalisation et uniformisation de la végétation dommageable pour l'habitat en place. On recommande également de conserver un minimum de 10 % de la parcelle non fauché chaque année comme zone refuge afin d'assurer la viabilité des populations animales d'insectes, de reptiles et d'oiseaux principalement.

Les prairies de fauche mésophiles en bon état de conservation sont habituellement fauchées tardivement après le 1er juillet, ce qui est le cas actuellement dans la réserve. Cette technique permet la production de graines et l'établissement de plantules après la coupe. Une seconde fauche ou pâturage du regain peut parfois être envisagé moyennant une charge en bétail faible après le 1er septembre et en automne.

Sur des parcelles occupées par des prés de fauche présentant un état de conservation moyen, certains travaux de gestion pourront être menés pour améliorer, à terme, cette qualité biologique. Cette amélioration visera prioritairement un accroissement de la richesse spécifique de la strate herbacée et un accroissement du recouvrement des espèces indicatrices. Dans la majorité des cas, cette restauration impliquera essentiellement la mise en œuvre de fauches de restauration pendant plusieurs années et ce, jusqu'à ce que la parcelle atteigne un bon état de conservation. Ces fauches de restauration consistent à faucher la parcelle au minimum 2 fois par an. La première fauche aura lieu plus ou moins tardivement en fonction de l'état de strate herbacée. Plus cette strate est dense et vigoureuse au printemps, plus elle pourra être fauchée tôt en saison. Cette première fauche sera suivie soit d'une seconde fauche (fauche du regain) soit d'une mise en pâturage (pâturage du regain). La fauche ou le pâturage du regain auront lieu suffisamment tard en saison pour empêcher le développement d'une strate herbacée dense avant l'hiver et favoriser ainsi le développement des dicotylédones face à la concurrence des graminées au printemps.

Après quelques années de mise en œuvre, si ce régime d'exploitation n'a pas permis une amélioration de l'état de conservation de la parcelle, il est possible d'évaluer la nécessité et la pertinence de procéder à un ensemencement spécifique par semis (ou épandage de foin) sur des bandes spécifiques préalablement fraisées (environ 50% du total de la parcelle). A contrario, si ce

régime d'exploitation a permis d'améliorer l'état de conservation du pré de fauche, il conviendra d'évaluer la possibilité de modifier le régime de fauche vers une fauche annuelle tardive.

Les **prairies humides oligotrophes** ont une productivité plus faible et se maintiennent habituellement avec un régime de fauche annuelle tardif ou un pâturage extensif et de faible charge durant la bonne saison. Sans présence d'espèces animales emblématiques de cet habitat (damier de la succise par exemple), on peut bénéficier d'une certaine souplesse concernant la date de fauche. Dans la réserve, les prairies oligotrophes sont donc soit fauchées soit pâturées après le 15 juillet.

Les **prairies humides mésotrophes** sont habituellement fauchées tardivement après le 15 juillet. L'abandon des prairies humides conduit vers la mégaphorbiaie en zone alluviale et la prairie abandonnée à reine des prés en zone non alluviale. En phase de restauration ou en cas de difficulté à contenir la reine des prés qui peut banaliser la végétation vers la mégaphorbiaie, certaines de ces prairies peuvent être fauchées plus précocement fin juin-début juillet avant la floraison de la reine des prés, durant quelques années.

Un autre mode de gestion classique de ces prairies est le pâturage bovin à faible charge après le 15 juin (idéalement le 15 juillet). Le maintien d'une faible charge en bétail inférieure à 0,25 UGB/ha.an est recommandé pour le maintien de la diversité floristique et empêcher leur banalisation. Certaines prairies humides sont par ailleurs gérées actuellement de manière trop intensive avec un pâturage inadéquat. La raison principale est leur inclusion au sein de prairies intensives voisines. Si des possibilités se présentent, ces prairies pourraient faire l'objet d'une extensification des pratiques avec un pâturage après le 15 juin au minimum avec une charge maximale de 0,25 UGB/ha.an.

Plusieurs prairies humides enclavées ou difficile d'accès seront gérées par débroussaillage des ligneux. Parmi celles-ci, certaines prairies pourraient voir leur gestion facilitée suite à leur restauration ou à l'achat et restauration de parcelles voisines. Suivant les possibilités futures, elles pourront éventuellement être pâturées ou fauchées selon les recommandations ci-dessus.

Plusieurs parcelles à restaurer pourraient par ailleurs avoir un potentiel de restauration de cet habitat.

Dans certaines prairies humides mésotrophes, la présence avérée ou potentielle du **cuivré de la bistorte** doit orienter certaines mesures de gestion. Les fauches répétées ou trop précoces ont tendance à nuire à l'espèce alors qu'un pâturage trop intensif est dommageable au développement de la bistorte. Les gestions conservatoires préconisées pour ces espèces en prairie sont donc soit un pâturage extensif entre le 1^{er} juillet et la fin octobre, soit une fauche partielle en rotation triennale (1/3 de la parcelle par an) en été ou au mieux au début de l'automne. En cas de fauche, il convient donc d'être particulièrement attentif à ménager chaque année des zones refuges de taille suffisante qui ne seront pas concernées par la gestion. Dans le cas de parcelles inaccessibles mécaniquement ou isolées, un débroussaillage ponctuel des ligneux peut entretenir le milieu ouvert. Par ailleurs, si le développement des massifs ligneux peut devenir une menace, il est essentiel d'en conserver une partie de même que des lisières et des haies, au sein ou en bordure des prairies, car ils servent de refuge nocturne et de sources de nectar pour certaines espèces (par exemple les saules pour *Lycaena helle* qui les utilise en début et en fin de journée comme abri nocturne et perchoir mais aussi pour les abeilles sauvages). Ainsi, on visera à tendre vers une juxtaposition de milieux ouverts, de secteurs arbustifs et de quelques zones boisées. Cette mosaïque structurale s'avère être par ailleurs un facteur indéniable d'enrichissement en termes

de diversité d'habitats et d'espèces. La restauration d'un bocage efficace pour le cuivré de la bistorte devrait idéalement être entreprise dans les prairies humides trop ouvertes par la plantation de haies ou d'alignements d'arbres.

Dans le cas du **nacré de la bistorte**, le maintien de régime de gestion très extensif est indispensable à l'espèce qui fréquente les prairies humides à bistorte à l'abandon, garnies de touradons de canches et de laïches. La présence de ces touradons est essentielle durant le développement larvaire. Certaines de ces UG prairiales seront donc maintenues ouvertes par un débroussaillage des ligneux. Pour le **moiré franconien**, le même type de gestion sera privilégié pour cette espèce qui aime les prairies à fétuque en déficit de gestion.

Ce même type de gestion par coupe de ligneux est favorable à certaines espèces de **bourdons** très menacées présentes dans la réserve (*Bombus veteranus* et *B. ruderarius*). Ces espèces nécessitent des amas d'herbes sèches de l'année précédente pour établir leur nid et à la fin du printemps. L'activité principale du nid se déroulant en juillet-août, la fauche même tardive est dommageable pour les nids.

De plus, les différents modes de gestions des prairies qui seront mis en place permettront de maximiser la diversité florale, ressource nécessaire à de nombreux insectes butineurs rares et protégés de la réserve (abeilles, papillons, syrphes, etc).

Il conviendra également de favoriser et développer dans certaines prairies le réseau bocager, fait de **haies** vives, riches en espèces indigènes. Cela comprend le maintien et l'entretien des haies existantes mais aussi la plantation/libre-évolution en bordure de certaines parcelles qui en sont dépourvues. Ces haies pourraient également servir de tampons entre certaines parcelles voisines plus intensives et les habitats maigres de la réserve. En ce qui concerne l'entretien, il conviendra donc d'évaluer la nécessité d'effectuer un recépage afin de conserver une structure favorable et diversifiée, d'éviter leur vieillissement trop important et la perte de leur fonction écologique. En ce qui concerne une plantation éventuelle, il conviendra de choisir exclusivement des essences indigènes arbustives et diversifiées (plusieurs espèces). Les arbustes à baies seront également favorisés (sureaux, aubépines, cornouillers, viorne, prunelier, etc). Le développement de haies diversifiées au sein de ces prairies pourrait bénéficier à de nombreuses espèces dont la **pie-grièche écorcheur** ou la **pie-grièche grise** comme perchoirs ou sites de nidifications.

La présence actuelle du **castor** dans le bassin de la Haute-Sûre ne semble pas poser de problème de voisinage concernant la gestion récurrente des différentes parcelles de la réserve. À l'avenir néanmoins, il pourrait dans une certaine mesure compromettre la gestion de certaines prairies et porter atteinte à certains habitats prairiaux de valeur biologique supérieure par des inondations régulières. Il conviendra, en fonction des possibilités locales et des autorisations à recevoir, de réaliser des mesures d'atténuation des effets négatifs (ex : pose de buse, démontage de barrage, etc).

Objectif 2.

Restauration et conservation des nardaies

Objectif poursuivi

La restauration et conservation des nardaies doit permettre d'atteindre l'objectif de développement et de maintien des communautés végétales typiques de cet habitat. Cela comprend la conservation des nardaies en bon état de conservation par une gestion récurrente adéquate et la mise en place de mesures de restauration spécifiques pour les parcelles en moins bon état.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitat présent : nardaies (6230)
- Diversité d'habitats souvent en mosaïque (avec prairies humides et prairies mésophiles)
- Présence de plantes patrimoniales : *Arnica montana*, *Jasione montana*, *Ranunculus polyanthemos*, *Platanthera montana*
- Faible accessibilité de certaines parcelles
- Habitat avec des surfaces très réduites
- Plusieurs parcelles enclavées, isolées ou faiblement accessibles

Gestion préconisée et proposée

La particularité des **nardaies** en Ardenne méridionale est souvent leur caractère isolé et imbriqué au sein de matrice d'habitats de fonds de vallées telles que les prairies humides et mésophiles. Leur surface est en général très réduite ce qui compromet une gestion différenciée. Celle-ci est souvent un compromis entre conservation de l'habitat et gestion des habitats contigus.

Les nardaies ont pour origine le pâturage itinérant. Il est donc recommandé de privilégier un entretien par un pâturage extensif avec une faible charge annuelle. Les nardaies peuvent également être fauchées tardivement avec exportation du foin pour maintenir leur oligotrophie. A défaut, un débroussaillage d'entretien des ligneux devrait permettre de contrôler une éventuelle colonisation arbustive dans les parcelles difficiles d'accès. Le maintien du caractère ouvert est primordial pour cet habitat pour la survie des stations d'espèces végétales menacées comme **l'arnica des montagnes**. Celle-ci doit idéalement faire l'objet d'un dégagement régulier par débroussaillage des ligneux (Juseret, Basseille, Beulet et Bodange).

Certaines nardaies pourraient voir leur gestion facilitée suite à leur restauration ou à l'achat et restauration de parcelles voisines. Suivant les possibilités futures, elles pourront éventuellement être pâturées ou fauchées selon les recommandations ci-dessus. Certaines UG en cours de restauration vers la nardaie seront gérées de la même manière. Plusieurs parcelles à restaurer pourraient par ailleurs avoir un potentiel de restauration de cet habitat.

Certaines nardaies en cours de restauration abritent la **pie-grièche grise**, qu'elle soit nicheuse (Beulet) ou hivernante (Beulet et Bodange). Cette espèce sera favorisée par la conservation de fourrés, de haies et arbres isolés mais également la présence de quelques épicéas perchoirs de tailles différentes et de bosquets de taille moyenne pour l'établissement de son nid.

Objectif 3.**Restauration et conservation de milieux tourbeux et paratourbeux**

Objectif poursuivi

La restauration et conservation des milieux tourbeux et paratourbeux doit permettre d'atteindre l'objectif de développement et de maintien des communautés végétales typiques de cet habitat.

Cela comprend la conservation de l'aspect « mosaïque » de certains habitats en contrant la banalisation par des mesures spécifiques. Cela comprend également le maintien d'un régime hydrique satisfaisant et d'une qualité des eaux affluentes suffisante afin d'éviter une eutrophisation dommageable à l'équilibre actuel.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitat présent : tourbières hautes dégradées (7220)
- Diversité d'habitats souvent en mosaïque (avec prairies humides)
- Présence de plantes patrimoniales : Eriophorum vaginatum, Menyanthes trifoliata, Vaccinium oxycoccos
- Faible accessibilité de certaines parcelles
- Habitat avec des surfaces très réduites
- Plusieurs parcelles enclavées, isolées ou faiblement accessibles

Gestion préconisée et proposée

La particularité des **milieux tourbeux** en Ardenne méridionale est souvent leur caractère isolé et imbriqué au sein de matrices de prairies humides. Leur surface est en général très réduite ce qui compromet souvent une gestion différenciée. Celle-ci est souvent un compromis entre conservation de l'habitat et gestion des habitats contigus.

En règle générale, les **bas-marais acides et tourbières de transition** sont des milieux relativement stables sur lesquels les principales menaces sont la fermeture progressive du milieu par les ligneux et l'eutrophisation. La gestion appliquée généralement à ces habitats est le pâturage extensif et ponctuel mais il est dépendant de la structure et de la taille du site. Dans le cas de sites de faible taille ou ne se prêtant pas au pâturage, un débroussaillage ou abattage manuel des ligneux peut être réalisé afin de maintenir l'habitat ouvert.

Les **tourbières hautes** ont une tendance naturelle au reboisement. Les essences à reprise vigoureuse comme le bouleau peuvent être également gérées par annelage afin d'épuiser l'arbre et ses réserves. Une coupe à un mètre du sol est parfois aussi recommandée. Cela réduit le nombre de rejets et constitue un tire-sève. En cas de colonisation excessive par les saules, un dessouchage mécanisé ponctuel permet la remise en lumière rapide du sol et évite une reprise vigoureuse du saule.

La conservation du caractère oligotrophe des suintements et cours d'eau affluents est également cruciale pour la conservation de ces habitats. Un enrichissement de l'eau entraînerait une disparition progressive des espèces oligotrophes à la faveur d'espèces mésotrophes à eutrophes. La fragilité des habitats est donc entièrement dépendante de la qualité des eaux de surface. Dans ce cas précis, l'arrivée du castor sur un site pourrait être directement dommageable à la stabilité de ces groupements végétaux sensibles. Il conviendra de réaliser, en fonction des possibilités, des mesures d'atténuation des effets négatifs (ex : pose de buse dans le barrage). Un redéveloppement de ces habitats oligotrophes au sein de la réserve semble malheureusement compromis dû à l'eutrophisation progressive de leurs abords. Leur maintien reste néanmoins envisageable et à privilégier.

Objectif 4.**Restauration et conservation de milieux ouverts marécageux et alluviaux**Objectif poursuivi

La gestion et la restauration des habitats ouverts marécageux doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et restauration de la diversité des communautés végétales et des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend la conservation de l'aspect « mosaïque » de certains habitats en contrant la banalisation par des mesures spécifiques. Cela comprend également le maintien d'un régime hydrique d'alternance satisfaisant et d'une qualité des eaux affluentes suffisante afin d'éviter une eutrophisation dommageable à l'équilibre actuel.

Cela comprend également les aménagements et la gestion différenciée nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : mégaphorbiaies (6430) et magnocariçaies
- Diversité d'habitats souvent en mosaïque avec des prairies humides.
- Présence d'espèces d'oiseaux patrimoniales : bécassines des marais et sourde et bruant des roseaux.
- Habitats avec des surfaces réduites le plus souvent
- Présence du castor et inondation régulière de certaines zones

Gestion préconisée et proposée

La gestion des milieux marécageux sera également fonction du contexte dans lequel se trouve chaque parcelle, l'accessibilité, l'humidité, les mosaïques d'habitats présents et les espèces animales patrimoniales. Il s'agira donc aussi d'un compromis entre gestion conservatoire, restauration et faisabilité.

Les **magnocariçaies**, principalement à *Carex acutiformis* et *C. vesicaria*, jouent un rôle important en matière d'épuration des eaux et sont habituellement soumis aux inondations hivernales. Elles fonctionnent comme tampon et filtrent les sources de pollution terrestres et contribuent à la réduction de l'eutrophisation de l'eau en piégeant les nutriments lors des périodes de submersion. La gestion conservatoire des magnocariçaies est et était historiquement la fauche. Celle-ci entretenait l'habitat et fournissait une litière abondante pour l'élevage (productivité élevée). L'exportation de la litière équivalait alors une cure d'amaigrissement annuelle du sol. En l'absence de fauche, l'habitat peut évoluer vers la mégaphorbiaie. L'accessibilité de la plupart des magnocariçaies de la réserve compromet inévitablement la gestion par fauche. Un débroussaillage (ou un pâturage) pourra être réalisé afin de maintenir l'habitat en place pour contenir la progression des ligneux.

La gestion habituelle de conservation pour les **mégaphorbiaies** est en principe de ne pas intervenir, cet habitat se maintenant habituellement sans intervention dû à l'abondance de la litière au sol freinant la colonisation ligneuse. En cas de dynamique de colonisation élevée par des saules ou des aulnes, une gestion conservatoire peut être mise en place. Dans ce cas, le pâturage tardif est généralement conseillé dans ce type de milieu car la reine des prés est une espèce relativement sensible à la fauche.

En fonction de l'humidité et de la topographie du sol et de l'accessibilité de la parcelle, un débroussaillage sera réalisé afin de maintenir l'habitat en place contenir la progression des ligneux.

Notons que la présence de castor interdit une quelconque gestion de certaines zones marécageuses.

Objectif 5.

Restauration et conservation de la dynamique naturelle des cours d'eau

Objectif poursuivi

La gestion et la restauration des habitats aquatiques d'eaux courantes doivent permettre de concilier les différents objectifs de développement des communautés végétales aquatiques et des populations d'espèces animales typiques de ces habitats.

Cela comprend également les aménagements en réserve et la gestion différenciée des berges nécessaires au maintien des espèces animales patrimoniales typiques.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : végétations des sources (3260), végétations mésotrophe et eutrophe des cours d'eau (3260)
- Présence de plantes patrimoniales : *Ranunculus hederaceus*, *Ranunculus peltatus*
- Présence d'espèces d'oiseaux patrimoniales : martin-pêcheur d'Europe, cigogne noire, grande aigrette
- Présence de moules d'eau douce d'intérêt communautaire : moule perlière et mulette épaisse
- Présence de nombreux cours d'eau classés et gérés par des administrations publiques
- Mauvaise qualité physico-chimique de certains ruisseaux avec peu d'emprise sur celle-ci
- Présence et installation du castor sur certains tronçons du bassin de la Sûre

Gestion préconisée et proposée

De la qualité physico-chimique de certains **ruisseaux** et rivière bordant de la réserve dépend le développement et le maintien de communautés végétales de toutes les zones humides de la réserve et des espèces qui leur sont inféodées. Cependant, il est difficile d'assurer dans le temps une amélioration et une conservation de cette qualité n'ayant que peu d'emprise sur les parcelles agricoles environnantes et aucune sur l'épuration des eaux usées des villages environnants. Néanmoins, à l'échelle de la réserve, plusieurs solutions peuvent être proposées. La fonction épuratoire de certains habitats alluviaux comme certaines mégaphorbiaies ou magnocariçaies peut être utile et permettre la réduction de l'eutrophisation des cours d'eau affluents. Ceci reste évidemment dépendant du caractère inondable des banquettes alluviales. De plus, la fauche avec exportation pratiquée sur plusieurs parcelles est un mode de gestion permettant d'appauvrir le sol. Finalement, la création de zones-tampons, via par exemple la plantation de haies ou d'alignements d'arbres en bordure de réserve, peut également contenir une partie des eaux ruisselantes plus riches en bordure de réserves.

La **moule perlière** est une espèce très exigeante vis-à-vis de son environnement, du à un cycle de vie très particulier. Elle nécessite une eau pauvre en éléments nutritifs et bien oxygénée et un substrat granuleux indispensable.

Plusieurs mesures sont recommandées afin de pérenniser et de favoriser cette espèce visant principalement au maintien d'une qualité d'eau élevée et la protection des berges de l'érosion. Ces mesures peuvent également bénéficier à la **mulette épaisse**, à de nombreuses espèces de **poissons** et dans l'absolu, à la **loutre** dans le cas d'un retour.

- La protection et la restauration de la ripisylve sont importantes afin d'assurer une bonne stabilisation des berges (protection contre l'érosion), l'existence de zones d'ombre (éviter un réchauffement excessif de l'eau) et la protection contre les impacts des zones agricoles (zones-tampons). On recommande que 70 % des berges en amont de populations de moules soient ombragées. Cet objectif peut être atteint via le maintien de ripisylves existantes mais également par la plantation d'essences arborescentes variées (érables, chênes, frênes, aulnes, ...) ou la libre évolution de la banquette alluviale. Cette mesure pourrait permettre à long terme aux poissons de trouver un refuge naturel dans les racines des arbres et à la loutre d'y installer une catiche (terrier installer dans les racines des ripisylves).
- La protection des berges du cours d'eau en cas de pâturage est également indispensable afin de diminuer la turbidité de l'eau, protéger les berges contre les effondrements, protéger la ripisylve, créer des zones-refuges par recul des clôtures et éviter l'écrasement des individus de moule perlière et mulette épaisse. En effet, la mise en suspension dans l'eau de fines

particules de boues par l'érosion entraîne le colmatage du lit du cours d'eau et l'asphyxie des individus juvéniles. L'accès du bétail aux cours d'eau doit, partout où cela est possible, être réduit en installant des clôtures (mobiles ou fixes). Celles-ci seront idéalement placées entre 3 et 10 m du bord du cours d'eau afin de permettre une recolonisation végétale des rives. Là où c'est nécessaire, des abreuvoirs peuvent être installés. Néanmoins, localement, étant donné que le pâturage pratiqué dans la réserve naturelle est un pâturage extensif, le placement de clôtures en bordure de cours d'eau peut ne pas être une obligation.

- La restauration de milieux ouverts extensifs et de forêts feuillues naturelles dans la plaine alluviale participe également à la restauration de la qualité des cours d'eau et des processus naturels. Cette action est en cours partout dans la réserve.
- La colonisation et la plantation des berges des cours d'eau par les résineux est à éviter afin d'éviter l'érosion et l'acidification de l'eau. Au sein de la réserve, il ne subsiste pratiquement plus de résineux en zone alluviale. Ils devraient disparaître progressivement de manière naturelle.
- La lutte contre les espèces invasives prédatrices de moules (essentiellement le raton laveur et le rat musqué) devrait être favorisée par une sensibilisation du monde de la chasse (et prioritairement de manière locale) à la destruction de ces espèces.

La présence du **castor** néanmoins pourrait à court ou moyen terme de compromettre les efforts de conservation de la moule perlière dans certaines parties de la réserve. Bien que le castor puisse avoir de nombreux effets positifs avérés sur les milieux naturels, certains de ces effets indirects compromettent la survie de certaines espèces comme la moule perlière, déjà impactée par des pressions extérieures comme l'agriculture intensive, la pollution de l'eau ou l'urbanisation. Plusieurs effets négatifs des barrages de castor peuvent être observés : diminution de la vitesse d'écoulement de l'eau, mise en suspension de matière (MES), colmatage du lit, accroissement de la température de l'eau et diminution de l'oxygénation en amont. En aval du barrage, les effets sont potentiellement néfastes sur les moules également : érosion des berges, colmatage du lit, mise en suspension de matière, température de l'eau plus élevée et en cas de rupture de barrage, une très grosse quantité de sédiments peut être libérée. Finalement, Les barrages de castor peuvent fragmenter et isoler les populations de moule déjà fragilisées. En cas de conflits avérés, il conviendra alors d'évaluer les possibilités de réaliser des mesures d'atténuation afin de pérenniser l'espèce sur le site.

Notons finalement que la reméandration de cours d'eau rectifié comme certains tronçons de la Sûre est une mesure également intéressante pour restaurer la dynamique naturelle d'un cours d'eau et favoriser les espèces inféodées. Ce type de projet permet une restauration profonde des fonctions hydrauliques de l'écosystème en autorisant la **liberté de l'écoulement de l'eau, les processus d'érosion et de dépôts d'alluvions**. Cette restauration permet la création de zones d'eau profonde, en alternance avec des radiers peu profonds. Par un accroissement du linéaire, la disponibilité en habitats augmentent. Ceci favorise le développement et le maintien des populations de poissons et d'autres habitants des eaux douces tout en augmentant le pouvoir auto-épurateur du cours d'eau. Cela permet également la régulation des inondations. Bien que ce genre de restauration ambitieuse doive intégrer un grand nombre de partenaires essentiellement publics et implique des contraintes administratives, un projet de reméandration initié par le Contrat de rivière Haute-Sûre verra le jour prochainement dans la Sûre à la Fagne de Lescheret.

Objectif 6.

Conservation, entretien et création de plans d'eauxObjectif poursuivi

L'objectif consiste en l'entretien des plans d'eaux existants et le maintien de leur bon fonctionnement écologique. La création de nouvelles mares doit permettre le développement dans la réserve de divers groupements aquatiques des eaux stagnantes.

Cela comprend également le maintien et l'accroissement de populations animales typiques de ces milieux aquatiques telles que les amphibiens ou les odonates.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : végétations des eaux oligo-mésotrophes (3130) et dystrophes (3160), mares eutrophes
- Présence de plantes patrimoniales : *Potamogeton polygonifolius*, *Sphagnum* spp.
- Présence d'espèces d'amphibiens protégées : grenouille de Lessona, grenouille verte, grenouille rousse, triton alpestre et triton palmé
- Faible nombre de mares au regard de la taille de la réserve

Gestion préconisée et proposée

Un entretien régulier des **mares** est nécessaire afin de maintenir leur bon fonctionnement écologique. Cet entretien se résume principalement Tout d'abord, le maintien de l'ensoleillement par coupe des ligneux en bordure des berges est essentielle au développement des végétations aquatiques et des populations animales d'amphibiens comme la **grenouille de Lessona** et la **grenouille verte**. Le maintien d'une profondeur d'eau minimale est également important afin d'éviter le gel des populations animales qui passe l'hiver dans l'eau et pour contrer son atterrissement. Finalement, le développement d'une végétation aquatique diversifiée doit être favorisé en luttant contre la banalisation éventuelle par des espèces envahissantes ou invasives.

Un manque de plans d'eaux dans la réserve est à mentionner. Vu la surface globale de la réserve, il semblerait naturel de procéder au creusement de nouvelles mares. L'importance de ces habitats n'est plus à démontrer, cela permettrait d'accroître considérablement la diversité biologique de la réserve. Il conviendrait dès lors de procéder à la création de nouveaux plans d'eau de taille variées dans les UG favorables à par exemple dans certaines UG après restauration. Ces mares devront également être entretenues dans l'avenir par un curage éventuel ou débroussaillage des berges.

Objectif 7.**Conservation des massifs forestiers**

Objectif poursuivi

La gestion des massifs forestiers de la réserve doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de développement de la diversité des communautés végétales forestières présentes et de développement des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela comprend également la gestion et le développement d'éléments d'écotone tels que les lisières internes et externes forestières.

Cela implique de favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques telles que l'épicéa, la lutte contre les invasives, la mise en place de mesures de gestion en réserve intégrale, la restauration et la conservation des lisières étagées aux abords de milieux ouverts.

Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : aulnaies alluviales (91E0), aulnaies marécageuses, boulaies sur tourbe (91D0), boulaies humides (990), érablières ardennaises (9180), chênaies sur sols hydromorphes (9160), chênaies acidophiles, forêts neutrophiles (9130), hêtraies acidophiles méditerranéennes (9110)
- Présence résiduelle d'épicéas communs et de peupliers exotiques
- Présence du castor sur le ruisseau du Beulet

Gestion préconisée et proposée

Dans certains massifs forestiers de la réserve, l'accès difficile, l'humidité très importante, l'environnement forestier ou encore la présence d'habitats forestiers intéressants ou communautaires (9160 et 91E0) orientent inévitablement vers une gestion forestière de la réserve, de type libre-évolution. La gestion en libre-évolution ou **réserve intégrale** est le mode de gestion forestière recommandée pour l'ensemble des forêts avec une vocation conservatoire.

Ce type de gestion se différencie des autres gestions forestières par une non-exploitation de la ressource bois, la conservation des chablis, arbres sénescents ou morts et le développement de la régénération naturelle. La conservation d'arbres morts et sénescents permet l'installation et le développement du complexe saproxylique, groupe d'organismes impliqués dans la décomposition du bois : lichens, champignons, plantes, insectes, mollusques, crustacés, oiseaux, mammifères, ... Ce type de gestion bénéficie donc directement à l'avifaune forestière par l'accroissement de la ressource alimentaire (diversité de proies) et la création potentielle de sites de nidification (arbres à cavités,

décollements d'écorce, ...). Certaines espèces cavernicoles comme le pic noir, liées à des forêts vieillissantes, pourraient être présentes aux alentours de la réserve ou favorisées par l'augmentation de la ressource « insectes » et ont une importance non négligeable à prendre en compte. Par ailleurs, le bois mort au sol peut également servir de refuge pour les amphibiens et les mammifères. Cette gestion accroît donc considérablement la biodiversité des peuplements forestiers.

Une partie des boisements de la réserve sera néanmoins géré de manière à autoriser certaines interventions telles que la réouverture de clairières, la création de lisières internes, le maintien d'un taillis ou encore la coupe sélective de ligneux.

Le développement de **lisières** étagées et diversifiées en bordure des massifs pourrait également bénéficier à divers espèces animales (oiseaux, papillons, chauve-souris, etc). Leur développement sera donc à favoriser en bordure de milieux ouverts. Il conviendra aussi d'évaluer la nécessité d'effectuer un entretien par recépage afin de conserver une structure favorable (aspect étagé).

La présence du **castor** au Beulet pourrait compromettre le maintien et le développement de certains peuplements forestiers par l'abattage répétés d'arbres en bordure du cours d'eau.

2.1.2. Mesures particulières de gestion

Dans cette section, les mesures de gestion à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir point 8.1 cartes 6a à 6e). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- **Fauche minimum 1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est de une à deux par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut-être opérée.
- **Fauche moins d'1x par an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieure à une par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en tri-rotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- **Pâturage bovin/équin** : gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- **Pâturage ovin/caprin** : gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- **Fauche + pâturage** : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».

- **Coupe des ligneux** : cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recepage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillage dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- **Gestion forestière** : gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts biologiques. Ex : réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, recepage d'un taillis, etc.
- **Réserve intégrale** : gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux ou de gestion des invasives y sont autorisées.
- **Gestion des plans d'eau** : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- **A restaurer** : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- **Pas de gestion** : concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

UG	Surface	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Dates minimales (recommandées)	Commentaires
Lionfaing						
UG001	0,39 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.52-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 10 %
UG002	0,12 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2/E3.4/E3.52 Restauration : déboisement Gestion envisagée : pâturage
UG003	0,07 ha	Gestion des plans d'eau	Débroussaillage Curage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.13-C1.42

UG004	0,63 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2/E3.4/E3.52 Restauration : déboisement Gestion envisagée : pâturage
UG005	0,86 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/E3.52/D2.2 Restauration : déboisement Gestion envisagée : pâturage
UG006	0,42 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71- E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin

Fagne Wéry

UG007	0,30 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 7 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : débroussaillage
UG008	0,40 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : E3.4 (<i>L. helle</i>) Habitat(s) objectif(s) : 1 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG009	0,19 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21- G1.41

Rosière

UG010	0,18 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-F9.2 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG011	0,11 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG012	1,26 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG013	0,32 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG014	0,08 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG015	0,04 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1

Grand Pré

UG101	0,33 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 7 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (L. helle) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG102	0,78 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1

						Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG103	0,30 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/D2.2 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG104	1,04 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/D2.2 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG105	0,49 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/D2.2 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG106	0,45 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement, broyage, semis Gestion envisagée : fauche
UG107	0,58 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/06 (>15/07) P > e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.22 Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% zone

						refuge, pâturage regain éventuel e 01/09 et 30/10 Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG108	0,13 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG109	0,66 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG110	1,82 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/D2.2 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG111	0,62 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4/D2.2 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG112	0,41 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (<i>L. helle</i>) Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG113	0,30 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.4

UG114	0,14 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG115	3,47 ha	Pâturage ovin/caprin	Ovin	Annuelle	Phase de restauration e 01/04 et 30/11 Après bon état e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 <u>Phase de restauration</u> Charge bétail max. : 1 UGB max? Débroussaillage ligneux si besoin <u>Après bon état</u> Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG116	1,35 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E2.11b Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG117	0,13 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.9-G1.A
Sûre						
UG201	0,33 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières (pâturage)
UG202	0,06 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : /

						Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG04 Natura 2000
UG203	1,18 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2- E2.11b-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières (pâturage)
UG204	0,28 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG05 Natura 2000
UG205	0,19 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/06 (>15/07) P > e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : D2.2-E3.4-E3.5 Habitat(s) objectif(s) : 1, 3 Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% zone refuge, pâturage de regain éventuel e 01/09 et 30/10 Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG206	1,85 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : D1.1-D2.2-E3.4 Habitat(s) objectif(s) : 1, 3 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG207	0,50 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/07 (>15/07) P > e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge

						Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG208	0,83 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22- E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge
UG209	0,02 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG210	0,67 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	P > e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21- E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG211	0,06 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG02 Natura 2000
UG212	0,12 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG02 Natura 2000
UG213	0,07 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
UG214	0,37 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG215	0,28 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	P > e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : Habitat(s) objectif(s) : Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an

						Débroussaillage ligneux si besoin
UG216	0,79 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	le 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG217	0,21 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG218	2,92 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87-G1.9
UG219	2,30 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71/E2.22 Restauration : déboisement, broyage, semis Gestion envisagée : à déterminer
UG220	0,12 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
Fagne de Lescheret						
UG221	0,05 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7

						Habitat(s) objectif(s) : G1.A1-G1.A41
UG222	0,37 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1-G1.A41
UG223	0,05 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1-G1.A41
UG224	0,49 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
UG225	3,08 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	le 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG226	0,09 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
UG227	0,33 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG02/04/05 Natura 2000
UG228	0,15 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG229	0,50 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1-G.187
UG230	2,31 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : pâturage

Froide Fontaine

UG231	0,07 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG232	0,17 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG02 Natura 2000
UG233	0,32 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.3-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG234	0,11 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : à déterminer
UG235	0,85 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	[e] 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG236	0,060 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG237	0,46 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : Habitat(s) objectif(s) : D2.3-E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG238	0,11 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG239	0,18 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1
Fagne de Lescheret						
UG240	0,25 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /

						Parcelle enclavée, UG02 Natura 2000 Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG241	0,66 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-D2.2 (<i>L. helle</i>)+ F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer Si pas d'accès à cette parcelle reste compliquée, la gestion envisagée pourra être réévaluée vers un débroussaillage des ligneux
UG242	0,69 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Restauration : déboisement, broyage/semis Gestion envisagée : Pâturage
UG243	5,40 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG244	0,13 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (<i>L. helle</i>) Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG245	0,88 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (<i>L. helle</i>)

						Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG246	0,64 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 (<i>L.helle</i>) Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG247	0,59 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Restauration : déboisement, broyage/semis Gestion envisagée : Pâturage
UG248	0,09 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 (<i>L.helle</i>) Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG249	0,35 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG250	0,39 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71/E2.22 Restauration : déboisement, broyage/semis

						Gestion envisagée : à déterminer
UG251	0,88 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer
UG252	0,18 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG05 Natura 2000
UG253	0,62 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.9-G1.A
UG254	0,69 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG255	0,12 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG256	0,07 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 Restauration : déboisement, broyage/semis Gestion envisagée : à déterminer
UG257	0,72 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1

						Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 Restauration : broyage/semis Gestion envisagée : fauche
UG258	0,19 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : débroussaillage
UG259	0,16 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Restauration : reméandration de la Sûre
UG260	0,36 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Restauration : déboisement, broyage/semis Gestion envisagée : pâturage
UG261	1,12 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG262	1,83 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG263	0,10 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG04 Natura 2000

UG264	0,16 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin Equin	Annuelle	e 15/07 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG265	0,36 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin Equin	Annuelle	e 15/07 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
Béraumont							
UG301	0,80 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E3.5-F4.1 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG302	0,42 ha	Réserve intégrale	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.5-G1.9
UG303	0,070 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E3.5-F4.1 Tolérance à l'embroussaillage 30 %
UG304	0,08 ha	Pas de gestion	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG04 Natura 2000
UG305	0,35 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	> 15/07	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E3.5

						Exportation des produits de fauche, min. 10% zone refuge
UG306	0,13 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E4.51 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG307	0,12 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG308	2,55 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-D2.3-D5.2-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG309	0,23 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Occasionnelle	F > 15/07 P e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10% zone refuge Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG310	0,18 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2

						Habitat(s) objectif(s) : E1.71-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 10 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG311	0,87 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG312	0,28 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG313	0,17 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : réserve intégrale
UG314	1,19 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 (<i>L. helle</i>) Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
UG315	1,43 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 (<i>L. helle</i>) Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
UG316	0,49 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22

						Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
Maisoncelle						
UG317	1,75 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG318	0,14 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG319	0,76 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG320	1,54 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG321	0,40 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG322	0,09 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7

						Habitat(s) objectif(s) : G1.A-G1.2
UG323	1,40 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	le 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG324	0,46 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A-G1.87
UG325	0,80 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	le 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG326	0,07 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41 Restauration : broyage Gestion envisagée : pâturage
UG327	0,17 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A-G1.2

Chêne

UG328	0,94 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG329	1,44 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4

						Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E5.412 Restauration : pose de clôtures Gestion envisagée : pâturage
UG330	0,29 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9-G1.2
UG331	1,96 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG332	0,06 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG333	0,21 ha	Coupe des ligneux	Elagage Recépage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : F3.1
UG334	0,49 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG335	0,55 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : à déterminer Restauration : à déterminer Gestion envisagée : gestion forestière temporaire

Juseret

UG336	0,67 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : à déterminer
UG337	0,13 ha	Fauche minimum 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.22 Exportation des produits de fauche, min. 10% zone refuge La gestion proposée ici sera mise en place uniquement en cas de convention avec l'agriculteur.
UG338	0,26 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG339	1,67 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E1.71-E3.4-E3.5 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG340	0,62 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG341	0,20 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E1.71

						Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG342	0,63 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E1.71 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG343	0,39 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E1.71 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG344	0,09 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG345	0,46 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71/E2.11b Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : pâturage
UG346	0,01 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG347	0,16 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 6, 7

						Habitat(s) objectif(s) : G1.9-G1.A Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin Entretien/curage du plan d'eau si besoin
UG348	1,01 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4-E3.5 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG349	0,22 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9-G1
UG350	0,42 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E3.5 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG351	0,55 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4, 7 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4-G1 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG352	0,70 ha	Pâturage ovin/caprin	Ovin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin

UG353	0,09 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G5.1
UG354	0,24 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9-G1
UG355	0,10 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG03 Natura 2000
UG356	0,33 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG03 Natura 2000

Géronne

UG357	0,97 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG358	2,17 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG359	1,46 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4 (<i>L. helle</i>) + F9-G1 Restauration : déboisement partiel Gestion envisagée : pâturage
UG360	0,69 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3

						Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG361	0,37 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG362	0,28 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.2-E5.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG363	1,84 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4-E5.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG364	0,65 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : D5.21-E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG365	0,50 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles

						contiguës ou opportunités financières
UG366	0,08 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG03 Natura 2000
UG367	3,05 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG368	0,31 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E5.4 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG369	0,73 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
UG370	4,12 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-D2.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG371	1,14 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG372	0,62 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2, 3 Habitat(s) objectif(s) : D1.1-D2.2-E1.71-E3.4

						Ou fauche manuelle de la végétation Tolérance à l'embroussaillage 30 % (0% dans les stations d'arnica et de canneberge)
UG373	0,80 ha	Fauche moins d'1x/an	/	Occasionnelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : D2.2-E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 30 % zone refuge
UG374	0,70 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge

Volaille

UG401	1,16 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	Phase _____ de <u>restauration</u> >15/06 <u>Après bon état</u> >15/07	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.22 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge
UG402	0,21 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212
UG403	0,06 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG404	0,15 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG405	0,04 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG05 Natura 2000

UG406	0,63 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 40 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG407	1,04 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.A1
UG408	2,35 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : E1.71+G1.87 Restauration : déboisement partiel, broyage Gestion envisagée : pâturage
UG409	0,49 ha	Fauche min. 1x/an		Annuelle	>15/07	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.23-E3.41 Exportation des produits de fauche 10 % zone refuge
UG410	1,86 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG411	0,02 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée
UG412	0,43 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.9-G1.87
UG413	0,58 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	<u>Phase de restauration</u> F > 15/06 P e 01/09 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.23-E3.4

					<u>Après bon état</u> F >15/07 P e 01/09 et 30/10	Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge Pâturage regain avec charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG414	0,30 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	<u>Phase de restauration</u> F > 15/06 P e 01/09 et 30/10 <u>Après bon état</u> F >15/07 P e 01/09 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge Pâturage regain avec charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG415	0,41 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 01/09 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.3 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG416	0,04 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87
UG417	0,99 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectifs opérationnels : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.2-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG418	0,13 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3.1-G1
UG419	0,15 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : E5.41-G1.21
UG420	0,42 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	>15/06	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b
UG421	2,34 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	<u>Phase de restauration</u> >15/06	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4

					Après bon état >15/07	Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG422	0,26 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
Moyémont						
UG423	6,64 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E3.4 + G1 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : fauche
UG424	0,36 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9.2- G1.21
Beulet						
UG501	0,05 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG04/UG05 Natura 2000
UG502	1,55 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	F >15/06 P e 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.22 Si fauche : exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge Si pâturage : Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG503	0,43 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.4

						Tolérance à l'embroussaillage 30 %
UG504	0,35 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, UG03 Natura 2000
UG505	2,92 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	Phase de restauration e 01/05 et 30/10 Après bon état e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : E1.7+G1.87 <u>Phase de restauration</u> Charge bétail max. : 1 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin <u>Après bon état</u> Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG506	0,18 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.9-G1.A1
UG507	0,12 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G5.1
UG508	3,95 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	Phase de restauration e 01/05 et 30/10 Après bon état e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 2, 7 Habitat(s) objectif(s) : E1.7+G1.87 <u>Phase de restauration</u> Charge bétail max. : 1 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin <u>Après bon état</u> Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG509	0,08 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1

UG510	3,56 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21+G1.41+G1.A1+G1.A41
UG511	0,76 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1+G1.21
UG512	0,33 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21+G1.41
UG513	0,16 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG514	11,91 ha	Fauche + pâturage	Equin	Annuelle	Phase de restauration F >15/06 (>15/07) P e 01/05 et 30/10 Après bon état F >15/06 (>15/07) P à déterminer	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 <u>Phase de restauration</u> Si fauche : exportation des produits de fauche 10 % zone refuge Si pâturage : charge bétail max. : 1 UGB/ha.an <u>Après bon état</u> Si fauche : exportation des produits de fauche 10 % zone refuge Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG515	3,94 ha	Fauche + pâturage	Equin	Annuelle	Phase de restauration F >15/06 (>15/07) P e 01/05 et 30/10 Après bon état F >15/06 (>15/07) P à déterminer	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 <u>Phase de restauration</u> Si fauche : exportation des produits de fauche 10 % zone refuge Si pâturage : charge bétail max. : 1 UGB/ha.an

						<p><u>Après bon état</u></p> <p>Si fauche :</p> <p>exportation des produits de fauche</p> <p>10 % zone refuge</p> <p>Si pâturage :</p> <p>charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an</p>
UG516	6,91 ha	Fauche + pâturage	Equin	Annuelle	<p><u>Phase de restauration</u></p> <p>F >15/06 (>15/07)</p> <p>P e 01/05 et 30/10</p> <p><u>Après bon état</u></p> <p>F >15/06 (>15/07)</p> <p>P à déterminer</p>	<p>Objectif(s) opérationnel(s) : 2</p> <p>Habitat(s) objectif(s) : E1.71</p> <p><u>Phase de restauration</u></p> <p>Si fauche :</p> <p>exportation des produits de fauche</p> <p>10 % zone refuge</p> <p>Si pâturage :</p> <p>charge bétail max. : 1 UGB/ha.an</p> <p><u>Après bon état</u></p> <p>Si fauche :</p> <p>exportation des produits de fauche</p> <p>10 % zone refuge</p> <p>Si pâturage :</p> <p>charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an</p>
UG517	4,44 ha	Fauche + pâturage	Equin	Annuelle	<p><u>Phase de restauration</u></p> <p>F >15/06 (>15/07)</p> <p>P e 15/06 et 30/10</p> <p><u>Après bon état</u></p> <p>F >15/06 (>15/07)</p> <p>P à déterminer</p>	<p>Objectif(s) opérationnel(s) : 1</p> <p>Habitat(s) objectif(s) : E1.71</p> <p><u>Phase de restauration</u></p> <p>Si fauche :</p> <p>exportation des produits de fauche</p> <p>10 % zone refuge</p> <p>Si pâturage :</p> <p>charge bétail max. : 1 UGB/ha.an</p> <p><u>Après bon état</u></p> <p>Si fauche :</p> <p>exportation des produits de fauche</p>

						10 % zone refuge Si pâturage : charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an
UG518	4,05 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge
UG519	0,57 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : gestion forestière
UG520	0,55 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 %
UG521	1,21 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1

Menufontaine

UG601	0,50 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : gestion forestière
UG602	2,24 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A41+G1.A1-G1.87
UG603	0,15 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG604	0,51 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 %

UG605	0,21 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3-G1
UG606	1,71 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/06 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22-E3.4 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge
UG607	0,33 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1
UG608	1,65 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectifs opérationnels : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A41-G1.87
UG609	0,58 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.23 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge
UG610	0,31 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E2.23+E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 10 %
UG611	2,38 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : C3.2-D5.21-E3.4-E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG612	1,37 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87
UG613	2,18 ha	Fauche min. 1x/an	/	Annuelle	>15/07 (>15/07)	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E2.2-E3.51-E1.71 Exportation des produits de fauche, min. 10 % zone refuge

UG614	0,04 ha	Gestion plans d'eau	Débroussaillage Curage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.3-C3.2
UG615	0,03 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG616	0,03 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : / Parcelle enclavée, hors Natura 2000
UG617	0,29 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21
UG618	0,08 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG619	0,70 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG620	0,07 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG621	1,08 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1
UG622	0,25 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212 Restauration : coupe peupliers Gestion envisagée : réserve intégrale
UG623	0,27 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG624	0,55 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212 Restauration : coupe peupliers Gestion envisagée : réserve intégrale

Strange						
UG701	0,08 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.A1
UG702	2,01 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	le 15/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG703	0,43 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.A1
UG704	1,58 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Restauration : broyage Gestion envisagée : pâturage
UG705	0,35 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.A1
UG706	0,02 ha	Pas de gestion	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG707	0,67 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b/E5.412 Restauration : broyage Gestion envisagée : pâturage
UG708	0,41 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Restauration : broyage Gestion envisagée : pâturage
UG709	0,06 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87b

Bodange						
UG801	0,69 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87
UG802	0,33 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87
UG803	5,25 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG804	4,56 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	e 15/06 (15/07) et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG805	0,40 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3-G1
UG806	0,26 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.87
UG807	0,81 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E2.2-E3.4-E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 %
UG808	0,63 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 3 Habitat(s) objectif(s) : E2.2+E3.4+D2.2 Tolérance à l'embroussaillage 30 %
UG809	0,14 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.22/E2.11b Restauration : déboisement, broyage

						Gestion envisagée : pâturage
UG810	0,12 ha	Pas de gestion				Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG811	1,33 ha	Pâturage bovin/équin	Equin	Annuelle	e 15/07 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71+E2.11b+E2.2 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG812	0,36 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F9-G1
UG813	0,14 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : gestion forestière
UG814	0,79 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG815	1,54 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin Equin	Annuelle	e 01/06 et 30/10	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.41 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG816	1,36 ha	Pâturage bovin/équin	Bovin	Annuelle	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4
UG817	0,54 ha	Gestion plans d'eau	Débroussaillage Curage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 6 Habitat(s) objectif(s) : C1.3+C3.2

UG818	2,25 ha	Pâturage bovin/équidé	Equin Bovin	Annuelle	e 15/06 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 7 Habitat(s) objectif(s) : E5.41+F9+G1 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG819	1,57 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.41
UG820	1,91 ha	Pâturage bovin/équidé	Bovin	Annuelle	e 15/06 30/10	et	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 4 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E3.4-E5.41 Charge bétail max. : 0,25 UGB/ha.an Débroussaillage ligneux si besoin
UG821	0,55 ha	A restaurer	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b Restauration : broyage Gestion envisagée : pâturage
UG822	0,25 ha	Gestion forestière	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.A1
UG823	0,14 ha	Pas de gestion	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : /
UG824	0,14 ha	Réserve intégrale	/	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21+G1A1
UG825	1,35 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.2
UG826	2,62 ha	Fauche + pâturage	Bovin	Annuelle	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E2.11b-E2.2

UG827	1,63 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Tolérance à l'embroussaillage 50 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG828	1,03 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 4 Habitat(s) objectif(s) : E5.412 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : pâturage
UG829	0,33 ha	Réserve intégrale	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21

Basseille

UG901	1,21 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.21-G1.A1
UG902	0,06 ha	Gestion forestière	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : F3.1-G1.21
UG903	0,11 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG904	0,22 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71/E3.4/E3.5 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer

UG905	0,29 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 % (0% dans les stations d'arnica) Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG906	0,09 ha	Coupe des ligneux	Elagage Recépage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : / Habitat(s) objectif(s) : F3.11
UG907	0,17 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4-E.5 + F Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG908	0,38 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer
UG909	0,05 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG910	0,02 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 %

						Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG911	0,04 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-E3.4-E3.5 Tolérance à l'embroussaillage 10 % (0% dans la station d'arnica) Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG912	0,80 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71-E3 Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer
UG913	0,04 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 10 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG914	0,05 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71+E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 10 % (0% dans la station d'arnica) Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG915	0,27 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 2 Habitat(s) objectif(s) : E1.71

						Restauration : déboisement, broyage Gestion envisagée : à déterminer
UG916	0,17 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1 Habitat(s) objectif(s) : E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG917	0,63 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 1, 2 Habitat(s) objectif(s) : (E1.71-E2.23)+E3.4 Tolérance à l'embroussaillage 10 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières
UG918	0,77 ha	Coupe des ligneux	Débroussaillage	Selon la dynamique de végétation	/	Objectif(s) opérationnel(s) : Habitat(s) objectif(s) : E1.71b Tolérance à l'embroussaillage 30 % Gestion à réévaluer si acquisition des parcelles contiguës ou opportunités financières. Envisager une restauration en faveur d'une nardaie.
UG919	0,79 ha	A restaurer	/	/	/	Objectif(s) opérationnel(s) : 7 Habitat(s) objectif(s) : G1.212 Restauration : coupe épicéas Gestion envisagée : réserve intégrale

2.1.3. Mesures de gestion complémentaires

Dans cette section, les mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir pont 8.1 cartes 6a à 6e). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures **en gras** seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

UG	Haies/alignements d'arbres	Ripisylves	Mares	Gestion invasives	Autres mesures
Lionfaing					
UG003	/	/	Débroussaillage / curage (1 mare)	/	/
UG004	/	Lors de la restauration, maintenir ripisylve	Creusement éventuel	/	/
UG005	/	/	Creusement éventuel	/	/
UG006	Plantation (libre-évolution) haie bordure sud-ouest	/	/	/	/
Rosière					
UG012	Plantation (libre-évolution) haie bordure ouest	/	/	/	/
Grand Pré					
UG102	/	/	Creusement éventuel après restauration	/	/
UG103	/	/	Creusement éventuel après restauration	/	/

UG104	/	/	Creusement éventuel après restauration	<i>Alnus incana</i>	/
UG105	/	/	Creusement éventuel après restauration	/	/
UG106	Plantation (libre-évolution) haie bordure nord après restauration	/	/	/	/
UG107	Plantation (libre-évolution) haie bordure nord	/	/	/	/
UG110	/	/	Débroussaillage / curage (3 mares)	/	/
UG112	Plantation (libre-évolution) haie bordure sud-ouest	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG115	Plantation (libre-évolution) haie bordure est	/	/	/	/
Sûre					
UG203	Plantation (libre-évolution) haie bordure sud-ouest	/	Creusement éventuel	/	/
UG207	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG208	Elagage / recépage bordure ouest	Recépage bordure ouest	/	/	/
UG210	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG213	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG214	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
Fagne de Lescheret					

UG224	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG225	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG245	Plantation (libre-évolution) haie bordure nord et ouest	/	/	/	/
UG251	/	/	Creusement éventuel après restauration	/	/
UG259	/	Plantation (libre-évolution) après travaux	/	/	Reméandration de la Sûre Dégagement mares
Béraumont					
UG306	Plantation (libre-évolution) haie bordure ouest	/	/	/	/
UG307	Plantation (libre-évolution) haie bordure nord	/	/	/	/
UG314	Plantation (libre-évolution) haie bordure est	Lors de la restauration, maintenir ripisylve	/	/	/
UG315	Lors de la restauration, maintenir bordure feuillue				
Chêne					
UG328	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG329	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
Juseret					
UG355	/	Plantation	/	/	/

		(libre-évolution)			
UG356	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
Géronne					
UG359	/	/	Creusement éventuel	/	/
UG360		/	Creusement éventuel	/	/
UG361	Plantation (libre- évolution) bordure ouest, sud et est	/	/	/	/
UG362	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG363	Plantation (libre- évolution) bordure sud-ouest	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG365	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG367	/	/	Débroussaillage / curage (1 mare)	/	/
UG367	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG370	/	/	Débroussaillage / curage (1 mare)	/	/
UG371	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
Volaille					
UG401	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG407	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG409	/	Plantation (libre-évolution)	/	<i>Spiraea alba</i>	/

UG410	/	/	Creusement éventuel	/	/
UG413	Plantation (libre-évolution) bordure ouest	Recépage régulier	/	/	/
UG414	/	Recépage régulier	/	/	/
UG415	/	Recépage régulier	/	/	/
UG417	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG419	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
UG421	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
Beulet					
UG508				<i>Spiraea alba</i>	/
UG514	Plantation (libre-évolution) bordure nord et sud	/	/	/	/
UG515	Plantation (libre-évolution) bordure nord	/	/	/	/
UG516	Plantation (libre-évolution) bordure sud	/	/	/	/
UG517	Plantation (libre-évolution) bordure nord et sud	/	/	/	/
UG520	/	/	/	<i>Aster lanceolatum</i> <i>Solidago gigantea</i>	/
Menufactaine					
UG606	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/

UG609	Plantation (libre-évolution) bordure sud-ouest	/	/	/	/
UG611	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG613	/	Regarnissage	/	/	/
UG623	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/
Strange					
UG702	/	/	Creusement éventuel	/	/
UG704	/	/	Creusement éventuel	/	/
UG707	Plantation (libre-évolution) bordure ouest	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG708	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
Bodange					
UG816	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG819	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG820	/	Plantation (libre-évolution)	Creusement éventuel	/	/
UG825	Plantation (libre-évolution) bordure ouest	/	/	/	/
UG827	/	Plantation (libre-évolution)	/	/	/

Une partie importante du travail de gestion de réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature,

une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de gestion « Ardenne méridionale ».

2.2. Suivi

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il est envisagé d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences, moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve :

Suivis possibles	Objectifs visés	Description
Végétation	1, 2, 3, 4, 6, 7	Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales sous les différents modes de gestion mis en place et les dégradations possibles (eutrophisation). Suivi botaniques en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Mammifères	5, 7	Inventaire des espèces de mammifères présentes dans la réserve par pose de pièges photographiques mais aussi des espèces de chauve-souris fréquentant la réserve par télédétection.
Avifaune	1 à 7	Evaluation de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes sous les différents types de gestion mises en place. Points d'écoute nicheurs, suivi migrants et suivi hivernants.
Papillons de jour	1, 2, 3, 4, 7	Evaluation de l'évolution des populations de papillons de jour sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence complétés par une recherche/comptages d'espèces patrimoniales.
Hyménoptères	1, 2, 3, 4	Inventaire des espèces d'abeilles fréquentant la réserve.
Orthoptères	1, 2, 3, 4	Evaluation de l'évolution des populations d'orthoptères sous les différents types de gestion mises en place. Suivi en présence/absence sur base pluriannuelle.

Odonates	5, 6	Suivi des espèces d'odonates fréquentant la réserve et particulièrement les différents plans d'eau et cours d'eau de la réserve.
Moules d'eau douce	5	Suivi des deux espèces de moule d'eau douce fréquentant les cours d'eau en bordure de la réserve. Ce suivi est réalisé par le DEMNA dans le cadre de la Directive « Habitats ».
Insectes saproxyliques	7	Evaluation de l'évolution des peuplements forestiers sous une gestion de type « réserve intégrale » et son impact sur l'entomofaune. Inventaire de la diversité spécifique par groupe taxonomique sur base pluriannuelle.

Dans ce cadre, il s'agit également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

2.3. Modalités d'accès au public

L'accès au public de la réserve sera limité dans le cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), lors des chantiers de gestion organisés sur le site ou lors d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la commission de gestion.

Un accès à la réserve via les chemins et sentiers est possible en bordure est du marais. La mise en place d'un itinéraire permanent permettrait aux visiteurs de découvrir la réserve et son patrimoine paysager exceptionnel.

Un effort particulier sera réalisé pour permettre au public de profiter au maximum des richesses naturelles de la réserve : organisation de visites guidées (fixées ou sur demande), de chantiers de gestion, installation de panneaux didactiques, etc.

Les véhicules motorisés et vélos tout terrain ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins agricoles destinés à la fauche et à la récolte du foin et des véhicules dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion.

Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

2.4. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973

sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans les mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives ;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales ;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...);
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques ;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens en laisse ;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire des animaux, des plantes, des semences ou des spores d'espèces végétales indigènes en vue d'améliorer les états de conservation des habitats et des espèces ».